

EFB
ECOLE D'AVOCATS

EFB

LIVRET D'INFORMATION DU FUTUR ÉLÈVE AVOCAT

RENTRÉE 2020

ÉCOLE DE FORMATION PROFESSIONNELLE DES BARREAUX DU RESSORT DE LA COUR D'APPEL DE PARIS

LES GRANDES LIGNES
DE LA FORMATION

> CONDITION DE DIPLÔME

Pour pouvoir s'inscrire à l'EFB, il faut :
> soit avoir obtenu un master I en droit ou un titre équivalent et être titulaire de l'examen d'entrée au CRFPA ;
> soit être titulaire d'un diplôme national de doctorat en droit délivré par un établissement d'enseignement supérieur habilité par le ministre chargé de l'enseignement supérieur.

CANDIDATS HORS RESSORT

Les IEJ du ressort de la cour d'appel de Paris sont :
> Paris I (Sorbonne) ;
> Paris II (Assas) ;
> Paris V (Malakoff) ;
> Paris XII-UPE (Créteil) ;
> Paris XIII (Villetaneuse) ;
> Évry Val d'Essonne ;

L'EFB fait face depuis plusieurs années à un afflux massif de candidatures, notamment de personnes ayant obtenu leur examen d'entrée au CRFPA dans des IEJ situés hors du ressort de la cour d'appel de Paris.

Or, un trop grand nombre d'élèves avocats nuirait à la qualité des enseignements et à l'objectif de professionnalisation que nous nous sommes assignés, conformément aux obligations que fait peser sur l'école la délibération à caractère normatif du Conseil National des Barreaux relative à la formation initiale.

En outre, le nombre de stages proposés pourrait être insuffisant.

Vous avez présenté et obtenu l'examen d'entrée au CRFPA dans le ressort d'une autre école d'avocat que l'EFB. Vous avez donc vocation à effectuer votre scolarité dans cette école.

Aussi nous vous invitons à vous y inscrire.

CANDIDATS ÉTRANGERS

Nous attirons votre attention sur le fait que l'obtention du CAPA, ne confère pas un droit à l'admission au barreau, les ordres des avocats demeurent maîtres de leur tableau.
(Cf. Article 11, 1er alinéa, de la loi n° 71-1130 du 31 décembre 1971).

> MODALITÉS D'INSCRIPTION

L'inscription s'effectue en deux phases :
> une phase de préinscription en ligne sur le site de l'EFB du lundi 4 novembre 12h00 au mercredi 13 novembre 2019 inclus ;
> une phase d'inscription définitive en ligne sur le site de l'EFB du mardi 3 décembre au mardi 10 décembre 2019 à 12h00.

Les préinscriptions sont obligatoires afin d'accéder à l'inscription définitive en ligne.
Votre inscription ne sera validée qu'après le dépôt et la validation de votre dossier d'inscription.
Tout dossier incomplet sera rejeté.
Pour connaître les détails des procédures de préinscription et d'inscription en ligne veuillez-vous reporter au guide pratique de l'inscription en ligne.

> ORGANISATION DE LA FORMATION

Le temps de formation est de dix-huit mois et se décompose en trois périodes de six mois chacune :
> six mois d'enseignement à l'EFB, représentant environ 300 heures ;
> six mois consacrés à la réalisation d'un projet pédagogique individuel (PPI) ;
> six mois consacrés à la réalisation d'un stage en cabinet d'avocat (stage final).

La formation à l'EFB peut débuter au choix, sous réserve d'un équilibre des effectifs, par la période d'enseignement des fondamentaux, ou par le PPI.

Les cours du 1er semestre auront lieu du vendredi 10 janvier 2020 au vendredi 19 juin 2020 et les révisions et examens semestriels du contrôle continu du lundi 22 juin 2020 au vendredi 26 juin 2020.

Les cours pour le 2nd semestre auront lieu du lundi 22 juin au vendredi 11 décembre 2020 et les révisions et examens semestriels du contrôle continu du lundi 14 décembre au vendredi 18 décembre 2020.

L'EFB dispose de trois sites :
> Issy-les-Moulineaux - EFB - 1, rue Pierre-Antoine Berryer 92130 ;
> Bobigny - 9, rue de l'indépendance 93000 ;
> Créteil - université de Paris Est-Créteil - 83/85, avenue du Général de Gaulle 94010.

Chaque élève avocat est donc potentiellement amené à suivre ses cours dans chacun de ces trois sites.

Le stage en cabinet d'avocats est programmé en troisième période de formation, avant l'examen du CAPA, car il permet de faire la transition avec l'entrée future dans la profession.

Le PPI et le stage final, peuvent toutefois, par dérogation et après étude du dossier, être inversés.

Les trois semestres de la formation doivent s'effectuer en continu. Aucune interruption, ou « césure », ne peut être envisagée dans le déroulé de la scolarité.

L'élève avocat doit être assidu tout au long des trois semestres de la formation.

Les trois périodes peuvent s'enchainer ainsi :

1er SEMESTRE 2020	2nd SEMESTRE 2020	1er SEMESTRE 2021
Enseignements *Alternance possible. régime salarié possibles*	Projet Pédagogique Individuel PPI	Stage final en cabinet d'avocat
10/01/2020 au 19/06/2020	01/07/2020 au 18/12/2020	04/01/2021 au 25/06/2021

ou

Projet Pédagogique Individuel PPI	Enseignements *Alternance possible. Pas de régime salarié*	Stage final en cabinet d'avocat
13/01/2020 au 19/06/2020	22/06/2020 au 11/12/2020	04/01/2021 au 25/06/2021

Pour plus de détails veuillez-vous reporter au Tableau du déroulé de la formation en (*annexe 1*).

Les élèves avocats ont l'obligation de prêter le petit serment lors de la rentrée solennelle. À défaut, ils ne peuvent pas effectuer leurs différents stages de formation.

Ils doivent tout au long de leur formation respecter les règles déontologiques propres à la profession d'avocat, notamment la confidentialité et le secret professionnel.

ORGANISATION DES SIX MOIS CONSACRÉS AUX ENSEIGNEMENTS

LES DIFFÉRENTS RÉGIMES

« Classique » :
Les élèves avocats ont cours toute la journée, de manière continue ou isolée, aussi bien le matin que l'après-midi et le soir, l'amplitude horaire pouvant s'étendre de 8h00 à 22h00.

Ce régime permet à l'élève avocat de choisir de suivre les enseignements fondamentaux au premier ou deuxième semestre.

« Alternance » :
Les élèves avocats peuvent, dans la limite des places disponibles, suivre leur scolarité en alternance. Ils ont cours le matin puis effectuent un stage l'après-midi, soit dans un cabinet, soit dans un service juridique. Ils ont aussi régulièrement cours le samedi.

Attention, en fonction de leur choix de parcours de spécialisation, les élèves avocats peuvent également avoir cours le soir pendant deux ou trois semaines.

« Salarié » :
Le bénéfice de ce régime peut être accordé aux élèves avocats titulaires au 1er janvier 2020 d'un contrat de travail à temps plein dans un domaine juridique.

Leur activité salariée sera validée au deuxième semestre au titre du PPI. Il n'est donc pas possible d'opter pour ce régime en choisissant de suivre les enseignements au deuxième semestre.

Ces élèves avocats ont cours au premier semestre le soir de 18h00 à 22h00 et régulièrement le samedi matin. Il leur appartient de vérifier la compatibilité de leur choix de parcours de spécialisation avec le régime salarié.

Attention, dans tous les cas, les élèves avocats bénéficiant du régime salarié devront effectuer le stage final en cabinet d'avocat et s'assurer auprès de leur employeur une mise à disposition pour la période courant de janvier à juin 2021.

Les élèves avocats choisissant le régime « alternance » ou le régime « salarié » sont informés que le rythme et la charge de travail au sein de l'école sont rigoureusement les mêmes pour l'ensemble des élèves avocats. Aucun aménagement de scolarité ne sera accordé. L'élève avocat doit s'assurer de la compatibilité de son activité avec ses choix de régime et de combinaisons de parcours de spécialisation.

LES OBJECTIFS DES ENSEIGNEMENTS

La période d'enseignement n'est pas une redite de l'université. Les cours ne portent donc pas sur les règles de droit ou de procédure, mais sur la manière dont elles sont mises en œuvre dans la pratique de la profession d'avocat. Ils portent également sur des sujets qui n'ont pas été enseignés à l'université, tels que la déontologie, mais également le management de cabinet et la vie professionnelle.

La période d'enseignement n'a pas non plus vocation à se substituer à l'expérience qui sera acquise dans les cabinets, mais elle doit y préparer avec les objectifs suivants : former les élèves avocats aux réflexes qu'ils devront avoir au cours de leur vie professionnelle, que ce soit dans le domaine du contentieux ou celui du conseil ; les préparer aux rapports qu'ils auront, dans leur vie professionnelle, avec les magistrats, les administrations, les policiers, les acteurs de la vie économique, leurs confrères et, bien évidemment, leurs clients.

L'esprit du programme de l'EFB est donc, dans le cadre des volumes horaires obligatoires fixés par le CNB, de dispenser une formation équilibrée en contentieux et en conseil, en amenant les élèves avocats à savoir quelle question poser, à qui, à quel moment, quelle stratégie suivre, quel moyen soulever, quand, devant qui…

Des exercices pratiques sont également proposés aux élèves avocats puis corrigés en petits groupes, après que les copies corrigées ont été restituées aux élèves afin que les corrections aient une utilité pédagogique.

LE DÉROULÉ DES ENSEIGNEMENTS ET LES CHOIX À RÉALISER

Le semestre de cours comprend des enseignements en tronc commun puis des blocs thématiques plus spécialisés, dits parcours de spécialisation.

1. Tronc commun
Le semestre débute par des cours en amphithéâtre destinés à plonger les élèves avocats dans les techniques procédurales, de rédaction et d'expression, avant de commencer les premiers exercices pratiques, dits de foisonnement (*annexe 2*).

Ainsi, au moment des inscriptions, chaque élève avocat doit choisir deux matières de foisonnement parmi les cinq suivantes : TGI, juge des référés, conseil de prud'hommes, cour d'appel et tribunal administratif.

La déontologie occupe une place importante : elle irrigue l'ensemble de la formation et fait l'objet de cours théoriques et de divers exercices pratiques.

Le tronc commun comporte aussi des cours de négociation, de MARD, de management de cabinet et de la vie professionnelle, de langue étrangère ainsi que des exercices d'expression orale, des mises en situation réelle (consultations gratuites, simulations d'audiences…), etc.

2. Parcours de spécialisation
La seconde partie du semestre de cours est consacrée principalement à des enseignements plus spécialisés, dits parcours de spécialisation.

Ces parcours de spécialisation sont au nombre de 13 (*annexe 3*) et chaque élève avocat doit en suivre 2 selon des combinaisons définies par l'EFB (*annexe 4*).

Les élèves avocats doivent choisir l'une de ces combinaisons au moment de leur inscription.

Chaque parcours de spécialisation fait l'objet de 13 cours en amphithéâtre, puis d'exercices de foisonnement. Les 13 cours consistent en une séance introductive, puis en 12 cours de 2h dispensés sur 6 jours.

Attention, les horaires de ces cours ne sont pas les mêmes pour tous les parcours de spécialisation.

Parcours de spécialisation dont les cours sont prévus le matin de **9h00 à 13h00** :
> affaires
> famille (alternance dans un cabinet en droit de la famille fortement recommandée)
> fusions-Acquisitions
> pénal
> procédures collectives
> public (les élèves avocats souhaitant intégrer l'IDPA doivent impérativement choisir une combinaison incluant ce parcours de spécialisation).

Parcours de spécialisation dont les cours sont prévus le soir de **18h00 à 22h00** :
> concurrence
> droit des étrangers
> fiscal
> immobilier
> propriété intellectuelle et industrielle
> voies d'exécution
Attention > parcours social de **17h00 à 21h00**

Par ailleurs, deux autres modules sont également proposés mais leur déroulement est un peu différent de ceux susmentionnés (*annexe 5*). Il s'agit de la préparation au concours d'arbitrage FDI Moot et du module « Talent et innovation ».
Ces deux autres modules sont compatibles avec les 13 autres parcours de spécialisation et leurs cours sont dispensés selon un emploi du temps spécifique, souvent hors des locaux de l'EFB.

Contrairement aux autres parcours de spécialisation, ils font l'objet d'une sélection en fonction de différents critères et d'un nombre de places limité. Les élèves avocats retenus devront renoncer à l'un des deux parcours de spécialisation de la combinaison qu'ils avaient choisie.

ATTENTION :
> Pour les élèves avocats **« salariés »** : s'ils optent pour un parcours de spécialisation dont les 13 cours sont dispensés le matin, il leur appartiendra de convenir avec leur employeur des modalités de leur absence pendant les deux ou trois semaines concernées ;
> Pour les élèves avocats **« en alternance »** : s'ils optent pour un parcours de spécialisation dont les 13 cours sont dispensés le soir, il leur appartiendra de convenir avec leur maître de stage des modalités d'organisation de leur emploi du temps au cours des deux ou trois semaines concernées.

En revanche, les horaires des foisonnements qui suivront les 13 cours de parcours en amphithéâtre seront, eux, adaptés au régime des élèves avocats.

LE STAGE EN ALTERNANCE PENDANT LA PÉRIODE DES ENSEIGNEMENTS

Quand puis-je choisir d'effectuer un stage en alternance ?

La demande d'inscription en alternance est effectuée au moment de l'inscription à l'EFB.
L'affectation définitive en série alternance ne sera effective qu'au moment où la convention de stage sera signée par les trois parties : le cabinet, l'élève avocat et l'école.

Quelles sont les périodes du stage en alternance ?

Le stage s'effectue pendant la période d'enseignement et se déroule en parallèle des cours dispensés à l'EFB selon un planning précis : cours le matin / stage l'après-midi (à partir de 14 heures).
Certains parcours de spécialisation nécessitent une adaptation des horaires du stage pendant 2 ou 3 semaines. Soyez vigilant au moment de faire votre choix.
1er semestre : du lundi 13 janvier au vendredi 19 juin 2020
Les formulaires de pré-convention devront être retournés au service des stages **AVANT LE 31 DÉCEMBRE 2019.**
2nd semestre : du lundi 29 juin au vendredi 27 novembre 2020.
Les formulaires de pré-convention devront être retournés au service des stages **AVANT LE 04 MAI 2020.**

Où peut se dérouler le stage en alternance ?

En cabinet d'avocat, en juridiction, en entreprise, au sein d'une association. Dans les deux dernières hypothèses, le stage devra se dérouler dans un service juridique.

Quand entreprendre les premières démarches ?

La période idéale pour entreprendre les premières démarches se situe avant votre inscription à l'EFB. Vous devez débuter vos recherches activement soit en adressant des candidatures spontanées, soit en vous connectant sur le site recrutement de l'EFB *(son accès vous sera notifié par mail)* sur lequel les cabinets et les entreprises déposent leurs offres.

Les demandes de stage en alternance sont nombreuses et les places limitées. Les élèves n'ayant pas retourné les documents *(formulaires pré-convention, conventions)* dans les temps se verront refuser l'accès à l'alternance.

4 ÉTAPES IMPORTANTES À RESPECTER AVANT DE RÉALISER UN STAGE EN ALTERNANCE

1/ Rechercher un stage, prendre contact avec les structures d'accueil ;

2/ Remplir le formulaire de pré-convention mis à disposition sur l'espace élève dès les inscriptions définitives, qui devra être complété et adressé, par mail, au service des stages : **stage.alternance@efb.fr**, avant le 31 décembre 2019 (pour le 1er semestre). Une convention de stage en trois exemplaires vous sera adressée par mail ;

3/ Imprimer et adresser les trois exemplaires de la convention à la structure d'accueil pour signature ;

4/ Retourner impérativement les trois exemplaires de la convention au service des stages pour validation ; deux exemplaires seront envoyés par courrier à l'élève avocat qui sera chargé de remettre l'exemplaire destiné à la structure d'accueil le premier jour du stage.

Quels sont les objectifs du stage en alternance ?

Le stage a pour objectif la mise en application à des situations réelles, tel que le futur avocat en rencontrera au cours de sa carrière, des enseignements qu'il reçoit au sein de l'école et la transmission du savoir-faire du maître de stage.

Ce stage a pour objet de préparer le stagiaire à appréhender la profession d'avocat et de l'initier à l'activité professionnelle avec le maître de stage, qu'il ne peut toutefois substituer dans aucun acte de sa fonction.
Le stagiaire est ainsi amené à effectuer notamment les tâches suivantes : assister à la réception des clients ; assister à des audiences ou séances au sein de différentes juridictions ou commissions ou aux actes d'instruction préparatoires ; avec l'autorisation du président, formuler des observations orales à l'audience ; collaborer à la consultation et à la rédaction d'actes en matière juridique.
Contrairement au stage en cabinet d'avocat obligatoire, il n'y a pas lieu à la remise d'un rapport de stage. Cependant, les élèves avocats en alternance seront sollicités pour un retour d'expérience.

L'élève avocat perçoit-il une gratification durant un stage facultatif ?

Dans le cadre d'un stage en alternance de six mois, le montant de la gratification est réglé au prorata du temps travaillé

MODALITÉS DE CALCUL DES GRATIFICATIONS (BRUT) POUR UN TEMPS PLEIN

Cabinet 0 à 2 salariés non avocat	60 % du SMIC
3 à 5 salariés	70 % du SMIC
6 et plus	85 % du SMIC
Entreprises, associations, juridictions	15% du plafond horaire de la sécurité sociale

> L'ORGANISATION DES SIX MOIS CONSACRÉS À LA RÉALISATION D'UN PPI

Le PPI peut consister en :

Un stage effectué :

> pendant six mois **dans une structure liée au monde du droit en France**, hors cabinet d'avocats : entreprise, ministère, AAI, organisation professionnelle, association… ;

> pendant six mois à l'étranger dans une structure liée au monde du droit ou dans un cabinet d'avocats ;

> **en juridiction :** les futurs élèves avocats sont invités à prendre connaissance individuellement des modalités et dates de candidature à ces stages, en particulier concernant celles qui devront être déposées au plus tard en novembre 2019 pour les élèves avocats souhaitant effectuer leur PPI au 1er semestre (*annexe 6*) ;

> **à l'ordre des avocats de Paris** en tant qu'assistant ordinal attaché à un membre du conseil de l'ordre.

Une formation (M2 juridique, MS, LLM ou partenariat international de l'EFB) suivie dans un établissement français ou à l'étranger (cf. Chapitre « L'international » ci-après). À ce titre, l'EFB a conclu de nombreux accords avec des universités et des écoles étrangères permettant de suivre des programmes adaptés au rythme des études. Les dates et les modalités d'inscription de ces programmes sont détaillées à l'*annexe 7*.

Un contrat de travail pendant 6 mois ou dans le cadre du régime salarié ; seuls les élèves avocats justifiant d'un emploi à temps plein en lien avec le monde du droit pourront le valider au titre du PPI.

Le choix du PPI doit être réalisé avec vigilance et sérieux et s'inscrire dans un projet professionnel cohérent.

Sauf lorsqu'il consiste en un M2 juridique ou une formation dans un établissement partenaire de l'EFB ou reconnu par l'école, l'accomplissement du PPI donne lieu à la rédaction d'un rapport qui devra obligatoirement être soumis à la lecture de votre maître de stage avant transmission aux services de l'EFB.

> L'ORGANISATION DES SIX MOIS DE STAGE EN CABINET D'AVOCATS

Dans le cadre de ce stage, les élèves avocats doivent faire l'expérience des différents aspects de l'activité d'un cabinet : la réception du client, les techniques de consultation, la rédaction d'actes de procédure, les suivis d'audience, la compréhension des méthodes de facturation et les différentes problématiques liées à la gestion du cabinet.
Le stage final est destiné à donner à l'élève avocat l'aisance attendue pour exercer le métier d'avocat dès la prestation de serment.
Le choix du stage doit être réalisé avec vigilance et sérieux et s'inscrire dans un projet professionnel cohérent.

L'accomplissement du stage final donne lieu à la rédaction d'un rapport qui devra obligatoirement être soumis à la lecture de votre maître de stage avant transmission aux services de l'EFB.

> L'INTERNATIONAL

Nécessité ou aspiration profonde, la dimension internationale du métier d'avocat est devenue incontournable et une expérience à l'étranger pourra aisément faire la différence auprès de recruteurs. À l'image de notre environnement économique et politique, la profession d'avocat s'internationalise. Quelle que soit sa spécialité, l'élève avocat pourra être appelé à accompagner des clients français dans des démarches internationales ou des clients étrangers travaillant en France.

Grâce à de nombreux partenariats, l'EFB offre la possibilité d'effectuer un stage ou un séjour d'études à l'étranger au cours de sa scolarité. Le service international accompagne les élèves avocats dans la définition de leur projet et mobilise des dispositifs d'aides financières pour les soutenir. Les réseaux internationaux se tissant également à Paris, l'EFB relaie vers ceux qui le souhaitent un grand nombre de rencontres et de séminaires.

ÉTUDIER À L'ÉTRANGER

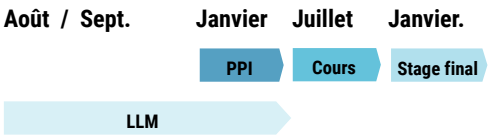
Il n'est désormais plus possible de prendre une année de césure pour réaliser un LLM.
Il existe néanmoins différentes possibilités pour insérer ce type de formation dans son parcours.

Suivre un LLM accéléré
L'EFB a conclu des accords avec plusieurs universités qui proposent de suivre un LLM selon un calendrier compatible avec les dates du PPI.
En fonction du programme choisi, celui-ci peut ainsi être suivi :
> entre janvier et juin 2020
> entre juillet et décembre 2020
> entre janvier et juin 2021
La liste et le calendrier de chacun des LLM sont décrits sur le site internet de l'école et à l'*annexe 7*.

Démarrer un LLM accéléré dès janvier 2020
Les universités listées ci-dessous offrent la possibilité de suivre un LLM de janvier à juin 2020 et proposent des dates limite de candidature très tardives. Il est à noter que les premières démarches de candidature doivent dans ce cas être engagées avant l'inscription définitive à l'EFB.

UNIVERSITÉ	PÉRIODE LLM	DATE DE LIMITE DE CANDIDATURE
Queen Mary University *(Campus de Paris)*	Janvier / juin	Début décembre pour déposer un dossier et jusqu'au 06/01/2020 pour remettre le test de langue
Sorbonne-Assas International Law School *(Campus Singapour)*	Janvier / juin	le 21/12/2019
Bond University *(Australie)*	Janvier / juin	le 01/11/2019 *(date recommandée pour l'obtention du visa)*

Insérer un LLM d'un an dans son parcours EFB
Les césures n'étant plus possibles, l'unique manière de valider un LLM d'une année complète au titre du PPI est de le démarrer avant l'inscription à l'EFB, la seconde partie du séjour académique étant alors prise en compte au titre du PPI.



Le LLM peut dans ce cas être choisi parmi toutes les universités proposant un diplôme internationalement reconnu.

Bénéficier des programmes d'échange non-diplômants de l'EFB
L'EFB propose aux élèves avocats d'effectuer des séjours académiques non-diplômants au sein d'universités étrangères prestigieuses (Inde, Chine, Canada) dont la liste est présentée à l'*annexe 7* ainsi que sur le site internet de l'école.

Il n'est possible de bénéficier de ces partenariats que lors du deuxième semestre. Les dates de candidature s'étalent de février à avril et une réunion d'information sera organisée à ce sujet en janvier 2020.

RÉALISER UN STAGE À L'ÉTRANGER

Dans le cadre du PPI
L'intégralité du PPI peut prendre la forme d'un stage à l'étranger. Sous réserve d'en respecter les critères, il peut être réalisé en cabinet d'avocats comme au sein d'une entreprise, d'une juridiction, d'une association, d'une administration ou d'une organisation internationale. Ce stage à l'étranger peut être positionné au premier comme au deuxième semestre de la scolarité à l'EFB mais également au troisième semestre, sous réserve d'une inversion des semestres dédiés au stage final et au PPI.

Dans le cadre du stage final
Il est possible d'effectuer le stage en cabinet d'avocat dans l'un des États membres de l'Union Européenne, dans un autre État partie à l'accord sur l'espace économique ou au sein de la Confédération suisse, dès lors que le maître de stage est un avocat exerçant depuis plus de quatre ans au 1er janvier de l'année en cours dans l'un de ces États. Dans le cas d'un stage hors de ces États, le maître de stage doit être inscrit à un barreau français. Dans les deux cas, la durée de ce stage effectué à l'étranger ne peut être supérieure à 3 mois et aucune possibilité de dérogation n'est prévue. Ce stage doit donc être complété par un stage de trois mois au sein d'un cabinet français, en France.

Rechercher son stage
Des conseils sont apportés sur la page internationale du site internet de l'EFB. Les élèves avocats peuvent également prendre contact à tout moment avec le service des relations internationales afin d'échanger sur leur projet.

Des offres sont accessibles de la manière suivante :
> les offres concernant des pays anglophones sont mises en ligne sur l'espace recrutement ou adressées aux élèves ayant précisé leur intérêt pour un stage à l'étranger lors des inscriptions ;
> pour des pays non-anglophones, des mises en relation directes peuvent être effectuées par le service des relations internationales.

FINANCER SON PROJET DE MOBILITÉ

Pour les stages en Europe : la bourse Erasmus+
Les élèves avocats peuvent bénéficier de la bourse Erasmus+ s'ils réalisent un stage à l'étranger (PPI ou stage final) :
> d'une durée minimum de deux mois ;
> conventionné par l'EFB ;
> ayant lieu au sein de l'UE ou de l'un des pays suivants : Islande, Liechtenstein, Norvège, Turquie, Ancienne République Yougoslave de Macédoine.

Le montant mensuel de la bourse dépend du pays de destination :
> Danemark, Finlande, Irlande, Islande, Liechtenstein, Luxembourg, Norvège, Suède, Royaume-Uni : **520€**
> Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Grèce, Italie, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovénie, Espagne : **470€**
> Bulgarie, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Slovaquie, Ancienne République Yougoslave de Macédoine, Turquie : **420€.**

Bénéficier de la bourse Erasmus en cas de démarrage par le PPI (janvier-juin 2020) :
En parallèle de ses démarches d'inscription, l'élève avocat doit se manifester auprès de Mme Gwladys Waxin **g.waxin@efb.fr**. L'EFB fera ensuite parvenir toutes les informations nécessaires dans les meilleurs délais.

Bénéficier de la bourse au deuxième ou au troisième semestre :
Toutes les informations nécessaires sont communiquées par l'EFB dans le courant du premier semestre.

Pour financer un LLM : le prêt du bâtonnier
Le prêt du bâtonnier est destiné aux élèves avocats qui souhaitent suivre des formations diplômantes à l'étranger de type LLM (masters de droit des universités anglo-saxonnes). Les conditions du prêt et les pièces à fournir sont décrites sur le site de l'EFB (onglet soutien financier).

Quand solliciter ce dispositif : les demandes sont examinées par la commission d'aide financière de l'EFB qui se réunit deux à trois fois par an, le plus souvent en avril et en juin. Les dates exactes sont précisées sur le site internet.
Ce dispositif peut également être mobilisé pour réaliser un LLM après le CAPA. En revanche, aucune demande ne peut être portée avant l'inscription définitive à l'EFB.

Il est vivement conseillé de prendre contact avec le service concerné de la BNP avant les réunions de la Commission **paris-place-dauphine@bnpparissbas.com**.

RECEVOIR DES OPPORTUNITÉS ET SE TENIR INFORMÉ SUR LES ÉVÉNEMENTS INTERNATIONAUX ORGANISÉS À PARIS

Lors des inscriptions définitives en ligne, le futur élève avocat peut indiquer son intérêt pour un stage ou un séjour d'étude à l'étranger. Il recevra alors des opportunités sur ces sujets (offres, rencontres avec des universités, forums de recrutement, possibilités de bourses…).

Une fois inscrit, il pourra indiquer sur son espace personnel en ligne les pays ou zones géographiques qui l'intéressent (Italie, Chine, OHADA…).
Il recevra alors des invitations pour des séminaires et des rencontres professionnelles, notamment celles organisées par les commissions internationales du barreau de Paris.

L'élève avocat pourra également être informé de toutes les rencontres à caractère généraliste organisées par les associations internationales d'avocats.

Les questions peuvent être adressées à : **international@efb.fr**.

ANNEXE 1

TABLEAU DU DÉROULEMENT DE LA FORMATION

PÉRIODE DE FORMATION RÉGIME	AQUISITION DES ENSEIGNEMENTS FONDAMENTAUX	SEMAINE DE RÉVISIONS ET D'EXAMENS DU CONTRÔLE CONTINU	PÉRIODE DE PPI	STAGE FINAL EN CABINET	EPREUVES FINALES DU CAPA
ALTERNANCE	**Cours :** du 10/01/2020 au 19/06/2020 **Activité en alternance :** du 13/01/2020 au 19/06/2020	Du 22 au 26/06/2020 Épreuves de rattrapage : *février 2021*	Du 01/07/2020 au 18/12/2020	Du 04/01/2021 au 25/06/2021	Juillet, septembre et octobre 2021 Épreuves de rattrapage : *fin novembre 2021*
SALARIÉS	Du 10/01/2020 au 19/06/2020				
CLASSIQUE					

PÉRIODE DE FORMATION RÉGIME	PÉRIODE DE PPI	AQUISITION DES ENSEIGNEMENTS FONDAMENTAUX	SEMAINE DE RÉVISIONS ET D'EXAMENS DU CONTRÔLE CONTINU	STAGE FINAL EN CABINET	EPREUVES FINALES DU CAPA
ALTERNANCE	Du 13/01/2020 au 19/06/2020	**Cours :** du 22/06/2020 au 11/12/2020 **Activité en alternance :** du 29/06/2020 au 27/11/2020	Du 14 au 18/12/2020 Épreuves de rattrapage : *février 2021*	Du 04/01/2021 au 25/06/2021	Juillet, septembre et octobre 2021 Épreuves de rattrapage : *fin novembre 2021*
CLASSIQUE		**Cours :** du 22/06/2020 au 11/12/2020			
Elèves avocats validant un M2 au titre de leur PPI et entamant leur période d'acquisition des fondamentaux à l'EFB à compter de septembre 2020		**Cours :** du 01/09/2020 au 11/12/2020			

** Les enseignements fondamentaux sont condensés de septembre à décembre.*

Ce choix de déroulement de scolarité ne permet donc pas d'effectuer une alternance.
Nous vous invitons à vérifier la compatibilité du déroulement de votre M2 avec le déroulement de la scolarité à l'EFB.

ANNEXE 2

FOISONNEMENT DU TRONC COMMUN



ALIÉNOR KAMARA-CAVARROC EST AVOCAT AU BARREAU DE PARIS DEPUIS 2004. DIPLÔMÉE DES UNIVERSITÉS DE PARIS 2 EN COMMON LAW, PARIS 1 EN DROIT BANCAIRE ET FINAN- CIER ET QUEEN MARY EN ALTERNATIVE DISPUTE RESOLUTION, ELLE DIRIGE À L'ECOLE DE FORMATION DU BARREAU LE FOISONNEMENT « TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE » DEPUIS 2014, L'ENSEMBLE DU FOISONNEMENT DU TRONC COMMUN DEPUIS 2016 ET LA PEDAGOGIE DE L'ECOLE DEPUIS 2018 ; ELLE ENSEIGNE ÉGALEMENT LA PROCÉDURE DEVANT LE TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE ET L'ARBITRAGE. ELLE DIRIGE LE « GUIDE PRATIQUE DE PROCÉDURE À L'USAGE DE L'AVOCAT ».

Le foisonnement est l'aboutissement de la formation pratique au sein de l'EFB en ce qu'il est le moment où les élèves sont amenés à travailler, chez eux, à la rédaction d'actes puis, après une séance de correction avec l'intervenant qui a corrigé leurs actes en amont, à plaider devant ce même intervenant.

Au début du cycle de formation au sein de l'école, un tronc commun portant sur 8 types de procédures essentielles est enseigné par des binômes avocat-magistrat :

> tribunal de grande instance
> juge des référés
> juge de l'exécution
> tribunal correctionnel
> conseil de prud'hommes
> tribunal de commerce
> cour d'appel
> tribunal administratif.

Ce tronc commun comporte également un enseignement portant sur la rédaction d'actes d'avocat et est ponctué d'un premier exercice de foisonnement. Les travaux rendus seront largement annotés, de manière à ce que les élèves puissent se préparer utilement aux exercices de foisonnement qu'ils auront dans les deux parcours qu'ils auront choisis.

Les élèves devront, au moment de leur inscription, choisir, pour ce premier exercice pratique de formation, deux des matières suivantes :

> tribunal de grande instance
> juge des référés
> conseil de prud'hommes
> cour d'appel
> tribunal administratif

et seront tous soumis à un premier exercice de rédaction d'acte d'avocat.

ANNEXE 3

LISTE ET PROGRAMME DES PARCOURS

PROGRAMMES DES PARCOURS

Chaque parcours est introduit par une séance d'introduction au conseil, au cours de laquelle l'actualité juridique propre à chaque thème est abordée, de manière à faire comprendre les notions et l'importance du conseil auprès des élèves avant d'entamer le cycle de conseil, de manière à permettre une appréhension efficace des cours suivants.

Chaque parcours est irrigué par le droit européen.

DROIT DES AFFAIRES



ANTOINE JUARISTI DIRIGE LE GROUPE CONTENTIEUX ET ARBITRAGE DU CABINET HERBERT SMITH FREEHILLS À PARIS.
IL DÉFEND DEPUIS VINGT-CINQ ANS DES SOCIÉTÉS FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES DEVANT LES TRIBUNAUX ET LES AUTORITÉS DE RÉGULATION. AYANT DÉVELOPPÉ UNE EXPERTISE RECONNUE EN MATIÈRE DE LITIGES FINANCIERS, IL REPRÉSENTE PLUS PARTICULIÈREMENT DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT, DES ENTREPRISES DE PAIEMENT, DES COMPAGNIES D'ASSURANCE ET DES INTERMÉDIAIRES FINANCIERS, DANS LE CADRE DE PROCÉDURES JUDICIAIRES OÙ LEUR RESPONSABILITÉ CIVILE ET PÉNALE EST ENGAGÉE OU DE PROCÉDURES DISCIPLINAIRES DEVANT L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS (AMF) ET L'AUTORITÉ DE CONTRÔLE PRUDENTIEL ET DE RÉSOLUTION (ACPR). IL EST AMENÉ À INTERVENIR SUR DES ENQUÊTES INTERNATIONALES MENÉES, CONJOINTEMENT OU SÉPARÉMENT, PAR DES AUTORITÉS ÉTRANGÈRES (US DEPARTMENT OF JUSTICE, US SECURTIES AND EXCHANGE COMMISSION, FINANCIAL CONDUCT AUTHORITY, COMMISSION EUROPÉENNE…).
IL EST AUJOURD'HUI IDENTIFIÉ COMME UN SPÉCIALISTE DES QUESTIONS DE RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE, PLUS PARTICULIÈREMENT AUPRÈS DES BANQUES, DES INTERMÉDIAIRES BOURSIERS ET DES COURTIERS D'ASSURANCE. IL LES ASSISTE ÉGALEMENT LORS DE LA MISE EN ŒUVRE DE MESURES CONSERVATOIRES, AINSI QU'EN MATIÈRE DE VOIES D'EXÉCUTION.
ANTOINE JUARISTI A ENSEIGNÉ PENDANT SIX ANNÉES LE DROIT DES OBLIGATIONS, LE DROIT DES CONTRATS COMMERCIAUX ET LE DROIT PÉNAL DES AFFAIRES À L'UNIVERSITÉ, AINSI QU'À L'ECOLE DES HAUTES ETUDES COMMERCIALES (HEC). IL PUBLIE RÉGULIÈREMENT EN FRANÇAIS ET EN ANGLAIS SUR LES SUJETS DE CONTENTIEUX BANCAIRE ET FINANCIER, ET INTERVIENT FRÉQUEMMENT DANS DIVERS COLLOQUES, NOTAMMENT LE PANORAMA ANNUEL DE JURISPRUDENCE BANCAIRE ET FINANCIER ORGANISÉ PAR LA REVUE BANQUE & DROIT.

Le programme est orienté vers la mise en œuvre de règles et de mécanismes relevant du droit des affaires (fonds de commerce, société, moyen de paiement, crédit, etc.).

Il vise à familiariser les élèves avocats avec les principales opérations relevant du droit des affaires et à les sensibiliser aux diverses missions de l'avocat de droit des affaires :
> l'analyse de la situation
> le conseil
> la conception de l'opération
> la réalisation et la rédaction d'actes
> la négociation
> le règlement des litiges par l'un des modes alternatifs au contentieux
> le contentieux.

L' objectif n'est pas d'enseigner un programme ni de le couvrir intégralement, mais de préparer les élèves avocats, de manière active et dynamique, à la réalisation pratique des missions confiées par les clients et à la résolution pratique des difficultés de ceux-ci. Les intervenants ne feront pas de la répétition de cours, mais une mise en situation. Aussi, est-il nécessaire que les élèves avocats aient une bonne connaissance de l'ensemble du droit des affaires et procèdent à une révision de celui-ci avant d'entamer le parcours.

ANNEXE 3

LISTE ET PROGRAMME DES PARCOURS

DROIT DES AFFAIRES - Antoine Juaristi

CONSEIL :

1/ Séance d'introduction : appréhender et accompagner les orientations stratégiques de l'entreprise cliente - La compliance, la RSE, la création de valeur partagée, champs d'action pour l'avocat

2/ Savoir conseiller son client dans le choix d'un type de société :

> critères juridiques (responsabilité des associés aux dettes, contribution des associés aux pertes, parts ou actions, cotation ou non)

> critères fiscaux et sociaux (société, dirigeants, associés, cession des parts ou actions).

3/ Savoir constituer une société :

> rédaction des statuts

> nomination des premiers dirigeants

> reprise des actes antérieurs à la signature des statuts et à l'immatriculation

> formalités de publicité.

4/ Savoir conseiller son client en vue de l'obtention de financements d'une société et sur son financement :

> réunion du CA, de l'AG

> affectation des résultats, répartition des dividendes entre usufruitier et nu-propriétaire

> augmentation du capital (par les actionnaires en place, par l'entrée de nouveaux actionnaires, par l'entrée d'une société de capital – investissement)

> émission d'obligations

> compte courant d'associé

> cotation.

5/ Savoir négocier avec son banquier :

> comprendre comment l'éthique se déploie dans le monde des affaires en réel et en virtuel, quelles en sont les bases légales et leur déclinaison dans les entreprises ? Comment se positionne-t-elle par rapport à la lutte contre la corruption, le blanchiment, etc.

> identifier les documents émis par les entreprises pour décliner les règles éthiques (codes, chartes, politiques RSE, respect des droits humains, résolutions selon la loi PACTE, etc), en appréhender la puissance, les effets et les responsabilités qui en découlent

> apprendre à décliner un plan éthique dans l'entreprise : dispositions contractuelles, formations, mesures de l'impact, moyens de contrôle.

6/ Savoir conseiller son client en matière de gouvernance de l'entreprise et savoir le conseiller en situation de crise

7/ Savoir conseiller son client au sujet des clauses de règlement des litiges :

> juridiction

> médiation et conciliation

> arbitrage

> avantages et inconvénients.

CONTENTIEUX :

1/ Comment mener un arbitrage en droit des affaires :

> choix et désignation des arbitres

> contenu de l'acte de mission

> déclaration d'indépendance des arbitres

> calendrier

> rédaction des écritures (mémoires)

> échange des pièces

> incidents (expertise, suspension ou disparition d'un arbitre)

> rôle du juge d'appui

> audition de témoins et d'experts (enregistrement, transcription)

> audience

> délibéré des arbitres

> reddition de la sentence et notification

> exequatur.

2/ Savoir conduire une procédure en nullité et en responsabilité en droit des sociétés :

> nullité des statuts ou d'un acte modificatif des statuts et des actes et décisions des dirigeants (cas et prescription)

> action en responsabilité :

• contre la société

• contre les dirigeants

• par un ou plusieurs actionnaires

• par un ou plusieurs tiers

• par une action du groupe.

3 Savoir appréhender les nouveaux champs de responsabilité bancaire, nationaux et internationaux

4/ Savoir assister et défendre une entreprise devant l'AMF :

> contrôles et enquêtes

> poursuite devant la commission des sanctions.

5/ Savoir assister et défendre un client dans une procédure pénale :

> garde à vue

> interrogatoire de première comparution

> instruction

> audience.

6/ Savoir saisir une juridiction européenne en droit des affaires :

> CEDH

> CJUE

> cas particulier : *« Ne bis in idem ».*

DROIT DE LA CONCURRENCE





FLORENT PRUNET EST AVOCAT DEPUIS 1997 ET ASSOCIÉ CHEZ JEANTET AU SEIN DE L'ÉQUIPE CONCURRENCE. IL CONSEILLE ET ASSISTE LES ENTREPRISES DE SECTEURS ÉCONOMIQUES DIVERS EN MATIÈRE DE PRATIQUES ANTICONCURRENTIELLES (CONSEIL ET CONTENTIEUX SPÉCIALISÉ, CONTENTIEUX INDEMNITAIRE, VISITES ET SAISIES, ETC.), CONTRÔLE DES CONCENTRATIONS (FRANÇAIS ET EUROPÉEN), DISTRIBUTION ET CONSOMMATION (RÉSEAUX, ACCORDS DE DISTRIBUTION ET DE REPRÉSENTATION, PUBLICITÉ, PRATIQUES COMMERCIALES) ET TOUS CONTENTIEUX D'ORDRE ÉCONOMIQUE.

JACQUES-PHILIPPE GUNTHER A REJOINT LE CABINET LATHAM & WATKINS EN QUALITÉ D'ASSOCIÉ EN 2018, APRÈS AVOIR ÉTÉ COLLABORATEUR PUIS ASSOCIÉ DE GIDE LOYRETTE NOUEL (1987-1999) (PARIS ET BRUXELLES), DE FRESHFIELDS BRUCKHAUS DERINGER (1999-2006) PUIS DE WILL KIE FARR (2006-2018).
SPÉCIALISTE EN DROIT DE LA CONCURRENCE FRANÇAIS ET COMMUNAUTAIRE, JACQUES-PHILIPPE GUNTHER CONSEILLE À PARIS ET BRUXELLES, DES ENTREPRISES FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES DANS TOUS LES DOMAINES DU DROIT ÉCONOMIQUE NOTAMMENT EN MATIÈRE DE CONTRÔLE DES CONCENTRATIONS ET DE CONTENTIEUX SUR DES AFFAIRES D'ENTENTES, D'ABUS DE POSITION DOMINANTE ET D'AIDES D'ÉTAT.

Jacques-Philippe qui a enseigné à Paris I puis Science Po, a été élu « Best Lawyer » en droit de la concurrence par ses pairs en 2017.
L'enseignement proposé vise à apporter une expérience très concrète de l'exercice du métier d'avocat spécialisé dans ces matières. Les séances se partageront entre le conseil (mise au point d'un programme de compliance, traitement d'une opération de concentration, gestion des réponses aux appels d'offres privés et publics, gestion d'un dossier d'aides d'Etat, garde-fous à mettre en place pour la participation d'une entreprise à une association professionnelle) et le contentieux (assistance en matière de visites et saisies, conduite d'un dossier contentieux devant l'Autorité de la concurrence, conduite d'un dossier contentieux indemnitaire, d'une procédure devant la Commission européenne et devant les juridictions de l'Union).

DROIT DE LA CONCURRENCE - Florent Prunet et Jacques Gunther

CONSEIL :

1/ Savoir mettre au point un programme de « compliance » en concurrence
> mettre au point un programme efficace/utile, articuler la compliance avec le contentieux, penser stratégiquement la compliance.

2/ Savoir traiter une opération de concentration (1/2)
> les questions préliminaires à se poser dès le début
> déterminer la notifiabilité : quelles chausse-trapes ?
> qualifier le contrôle : un exercice parfois périlleux
> mettre au point une méthode de travail (équipe, interlocuteurs, économistes etc.)
> évaluer les questions de fond
> mettre au point le dossier initial et gérer les relations avec les autorités de concurrence (phase informelle de pré-notification, dépôt, rapports avec l'Adlc / la Commission, suivi formel / market test ; la phase 2 / les engagements / les renvois …).

3/ Savoir traiter une opération de concentration (2/2)

4/ Savoir gérer les réponses aux appels d'offre (privés et publics)
> les échanges d'informations et autres pièges à éviter en droit des ententes : quelles précautions prendre
> les relations avec les maitres d'œuvres et d'ouvrage le « hub and spoke »
> la concurrence intragroupe
> sous-traitance et groupements.

5/ Savoir gérer un dossier d'aides d'État
> rédiger / gérer une plainte devant la Commission européenne et conseiller un client bénéficiaire.

6/ Savoir gérer la participation d'une entreprise à une association professionnelle d'un point de vue concurrentiel
> mettre en place les garde-fous nécessaires (statuts, règlements intérieurs)
> comprendre les problématiques d'échanges d'informations et les appliquer au contexte des associations professionnelles
> conseiller ses clients sur la conduite à tenir.

CONTENTIEUX :

1/ Savoir gérer des opérations de visite et saisie
> assistance concrète *in situ* lors d'opérations de visite et saisie / perquisitions de l'Autorité de la concurrence / la DGCCRF / la Commission européenne
> conduite de dossiers contentieux concernant (i) l'annulation de l'ordonnance et (ii) la contestation du déroulement (opérations françaises art L. 450-4 c. com).

2/ Savoir conduire un dossier contentieux devant l'Autorité de la concurrence (1/2)
> étapes et procédure normale
> investigations (hors opérations de visite et saisie) : enquêtes simples, auditions, etc. comment préparer les clients ?
> procédure dite « contradictoire » : comment gérer les dossiers écrits et les écritures (réponse à la notification de griefs, au rapport)
> séance orale : comment préparer ?

3/ Savoir conduire d'un dossier contentieux devant l'Autorité de la concurrence (2/2)
> focus sur les procédures négociées
> clémence : comment la mettre en jeu / s'en défendre
> engagements
> transaction : la fin du contentieux concurrence ?

4/ Savoir conduire un dossier de contentieux indemnitaire post-condamnation pour infraction aux règles de concurrence
> étapes et procédure devant un tribunal de commerce dans cette matière
> questions spécifiques de gestion de la preuve Problématiques de calcul du préjudice Établissement d'une stratégie judiciaire.

5/ Savoir conduire un dossier contentieux devant la Commission européenne
> étapes et procédure normale
> procédures négociées : clémence, engagements, transaction.

6/ Savoir conduire un dossier contentieux devant les juridictions de l'Union (TUE/CJUE)
> la procédure
> comment rédiger les écritures
> l'audience et les plaidoiries.

DROIT DES ÉTRANGERS



PASCALE TAELMAN, NÉE À MONTEVIDEO EN URUGUAY, A PRÊTÉ SERMENT EN JANVIER 1980 ET EST DEPUIS INSCRITE AU BARREAU DU VAL DE MARNE.
PRATICIENNE DU DROIT DES ÉTRANGERS ET DU DROIT D'ASILE DEPUIS PLUS DE TRENTE ANS, ELLE S'EST INVESTIE DANS L'ACTION SYNDICALE AU SEIN DU SYNDICAT DES AVOCATS DE FRANCE, QU'ELLE A PRÉSIDÉ EN 2012/2013.
ELLE EST ÉGALEMENT MEMBRE DU GISTI ET DE L'ADDE.
MEMBRE DU CONSEIL DE L'ORDRE DU BARREAU DU VAL DE MARNE DEPUIS 2013, ELLE A ÉTÉ ÉLUE BÂTONNIER DU VAL DE MARNE POUR LES ANNÉES 2018/2019.

Le parcours de l'avocat en droit des étrangers se propose de donner aux futurs confrères, qui souhaitent s'investir dans la défense des étrangers, les clés qui leur permettront de développer leurs connaissances et curiosités pour un domaine du droit extrêmement varié, sujet à de très nombreuses réformes, et nécessitant d'allier technicité et humanité.

Les cours seront donnés essentiellement par des avocats et des magistrats ayant une pratique significative du droit des étrangers, dans toute sa diversité, touchant aussi bien au droit administratif, au droit civil, ou au droit pénal ; deux enseignants interviendront ensemble pour certains cours, permettant ainsi un dialogue opportun entre avocat et magistrat.

Chaque cours pourra être l'occasion de dialogues alimentant ce droit riche et passionnant.

DROIT DES ÉTRANGERS - Pascale Taelman, Marianne Lagrue, Saima Rasool

CONSEIL :

1/ L'entrée en France :
> quel visa conseiller ?
> comment et où déposer les demandes ?

2/ Le séjour en France :
> quelles demandes de titres de séjour pour quels étrangers ?

3/ Le séjour en France :
> comment constituer le dossier de demande ?

4/ L'éloignement hors de France :
> tout savoir sur les OQTF (obligations de quitter le territoire français) et les expulsions

5/ Le droit d'asile :
> comment préparer le récit devant l'OFPRA (Office français de protection des réfugiés et apatrides), préparation du requérant à l'audience, quelles pièces prévoir ?

6/ La nationalité :
> comment vérifier l'authenticité des actes d'état civil ? >
> quelles conditions remplir pour déposer une demande de naturalisation ?

CONTENTIEUX :

1/ Contentieux du visa :
> quels recours devant la commission des recours des refus de visas et le tribunal administratif ?

2/ Contentieux du séjour :
> comment rédiger les recours contre les refus de titres devant les tribunaux administratifs et cours d'appel administratives ?

3/ Contentieux de l'expulsion :
> comment rédiger les recours contre les OQTF ?

4/ Contentieux de l'expulsion :
> comment rédiger les recours contre les interdictions de retour sur le territoire ?

5/ Contentieux du droit d'asile :
> comment rédiger un recours ?

6/ Contentieux de la nationalité :
> engager une procédure devant le TGI (refus d'acquisition et action déclaratoire). Comment contester un refus en matière de naturalisation (recours hiérarchique et contentieux devant le TA) ?

DROIT DE LA FAMILLE



PRATICIENNE RECONNUE EN DROIT DE LA FAMILLE DEPUIS DE NOMBREUSES ANNÉES, **ELODIE MULON**, MEMBRE DU CONSEIL NATIONAL DES BARREAUX, ANCIEN MEMBRE DU CONSEIL DE L'ORDRE, EST PRÉSIDENTE DE L'INSTITUT DU DROIT DE LA FAMILLE ET DU PATRIMOINE, MEMBRE DE L'ASSOCIATION DES PRATICIENS DU DROIT COLLABORATIF ET DE L'ASSOCIATION DROIT ET PROCÉDURE. ELLE EST ÉGALEMENT AUTEURS D'ARTICLES ET COMMENTAIRES EN DROIT DE LA FAMILLE, ELLE INTERVIENT RÉGULIÈREMENT DANS DES FORMATIONS ET COLLOQUES CONSACRÉS À CETTE MATIÈRE ET ASSURE LA CO-DIRECTION DE LA GAZETTE DU PALAIS SPÉCIALE DROIT DE LA FAMILLE AVEC BÉATRICE WEISS-GOUT.

La SELARL MULON ASSOCIES, est exclusivement consacrée au droit patrimonial et extra-patrimonial de la famille dans toutes ses composantes.

Elodie Mulon apporte son expertise à l'EFB en tant que responsable du parcours famille. Sa volonté est de rendre cet enseignement pratique, afin de permettre aux élèves avocats d'être opérationnels dès leur stage final. Le programme permet de toucher toutes les composantes du droit de la famille, sous le regard du praticien. La présence d'un magistrat ou d'un notaire propose aux étudiants une approche pluridisciplinaire de la matière. Cette formation est donc particulièrement complète et permettra à tout étudiant d'acquérir les fondamentaux de la pratique, qui leur est indispensable pour leur avenir.

DROIT DE LA FAMILLE - Elodie Mulon

CONSEIL :

1/ Savoir conduire un divorce par consentement mutuel

2/ Quelques clés pratiques pour liquider un régime matrimonial (binôme avec un notaire)

3/ Quelques clés pratiques pour liquider une succession (binôme avec un notaire)

4/ Quel conseil donner face à un état de dépendance, ou comment réagir à une demande de protection d'un majeur (binôme avec le juge des tutelles)

5/ Quel conseil donner dans le cadre d'une séparation présentant un élément d'extranéité

6/ Comment choisir le MARD le plus adapté face à une situation donnée (binôme avec un médiateur)

CONTENTIEUX :

1/ Savoir régler la vie des enfants en cas de séparation : autorité parentale, résidence et contribution à leur entretien et éducation

2/ Savoir mener la première phase d'une procédure de divorce : fixation et modification des mesures provisoires

3/ Savoir mener la seconde phase de la procédure de divorce de l'assignation au prononcé du divorce

4/ Comment réagir en cas de non-représentation d'enfant ou de non-règlement d'une pension alimentaire ou de la prestation compensatoire ? Droit pénal de la famille

5/ Que faire en cas de signalement ou de mise en danger d'un mineur ?

6/ Comment mener la procédure de liquidation du régime matrimonial ou d'une indivision

DROIT FISCAL



GWENAEL GAUTHIER EST AVOCAT ASSOCIÉ EN CHARGE DES PROBLÉMATIQUES DE FISCALITÉ INDIRECTE (TVA-TAXE SUR LES SALAIRES-CSSS-TAXES DIVERSES) AU SEIN DU CABINET VATIRIS AVOCATS. ELLE A AUPARAVANT EXERCÉ AU SEIN DU DEPARTEMENT TVA DU CABINET CMS-BUREAU FRANCIS LEFEBVRE D'OCTOBRE 1991 A DÉCEMBRE 2010. ELLE EST TITULAIRE D'UN DIPLÔME D'ÉTUDES SUPÉRIEURES DE DROIT DES AFFAIRES ET DE FISCALITÉ (PARIS II). ELLE EST CO-AUTEUR DE « LA GESTION DE LA TVA » (ÉDITIONS F. LEFEBVRE).

Ses domaines d'intervention sont le conseil et le suivi de contentieux en matière de législation française et de législation communautaire pour le compte de groupes internationaux et de PME. Elle intervient également pour le compte de personnes morales de droit public et d'organismes non lucratif.

Elle anime régulièrement des stages de formation pour le compte de Francis Lefebvre Formation et EFE sur des problèmes complexes en TVA (opérations internationales, hopitaux et Ehpad, cartographie des risques TVA, la TVA dans l'évènementiel).
Elle est membre de la commission TVA à l'IACF et vice-présidente de la commission fiscale de l'ACE (Avocats Conseils d'Entreprises).

DROIT FISCAL - Gwenaël Gauthier

Introduction générale à la fiscalité : 3h présentation du rôle du fiscaliste et évolution / la responsabilité de l'avocat fiscaliste et la pénalisation des affaires fiscales.

CONSEIL :

1/ Savoir lire un bilan dans le cadre des opérations de restructuration (ou de haut de bilan) : un avocat et un expert-comptable

2/ Savoir réaliser un audit fiscal : introduction sur les audits et la méthodologie et la rédaction d'un rapport d'audit : un ou deux avocats

3/ Savoir conseiller son client dans le cadre de l'acquisition et de la détention d'un patrimoine immobilier : un ou deux avocats (pour aborder les différents impôts IS/TVA/DE)

4/ Savoir accompagner son client dirigeant en prévision de la transmission de son entreprise

5/ Savoir mettre en œuvre une documentation prix de transfert

6/ Savoir sensibiliser ses clients sur les problématiques de fiscalité internationale : un ou deux avocats

CONTENTIEUX :

1/ Connaître les différentes procédures de contrôle fiscal et la façon de les prendre en charge

2/ Savoir accompagner son client à l'occasion d'un contrôle fiscal :
> préparer la venue du vérificateur, anticiper la réunion de clôture, saisine des commissions et importance des recours gracieux

3/ Savoir mener un contentieux devant le tribunal administratif et la cour administrative d'appel : de la phase contentieuse de la réclamation à la contestation en justice

4/ Savoir suivre un contentieux devant le TGI et la cour judiciaire : de la phase contentieuse de la réclamation à la contestation en justice

5/ Savoir assister et défendre son client dans le cadre d'une procédure de L16B

6/ Savoir formuler une demande de rescrit et connaître les différentes voies de contestation des textes fiscaux et de la doctrine de l'administration (QPC, REP), savoir contester leur légalité au regard du droit communautaire

FUSIONS ACQUISITIONS



JÉRÔME PATENOTTE EST AVOCAT ASSOCIÉ AU SEIN DU CABINET SIMMONS & SIMMONS OÙ IL DIRIGE LE DÉPARTEMENT FUSIONS ACQUISITIONS / CAPITAL INVESTISSEMENT.

Le module de fusions acquisitions vise à permettre aux élèves avocats de comprendre la logique transactionnelle et de situer les étapes d'une opération de M&A, puis d'intégrer les besoins du client (du point de vue de l'entreprise ou d'un professionnel) pour parvenir à une mise en œuvre de leur savoir-faire théorique en droit au service d'un client et d'une opération et non dans l'absolu. Il se veut une préparation au démarrage de la vie professionnelle en cabinet.

Comment hiérarchiser les impacts sur une transaction des questions de droit soulevées, comment jongler entre les schémas de rapports de force des parties en présence dans une transaction : que peut-on exiger et quels risques couvrir quand on est acquéreur à 100 %, ou bien contrôlant mais en présence d'associés minoritaires ou encore investisseur minoritaire ou égalitaire ? Ces tonalités très pratiques influent considérablement sur le travail de l'avocat et sont souvent mal appréhendées en début de carrière.

Le module visite sous un angle éminemment pratique les compétences-clés dans 3 domaines pour familiariser les élèves avocats avec le quotidien des praticiens des fusions acquisitions :

1. Opérations principales de M&A (une acquisition, un apport partiel d'actifs, une fusion…)
2. Techniques clés de M&A (négocier un pacte, mener une due diligence…)
3. Contrats clés et leur utilisation (une garantie d'actifs et de passifs, une promesse de cession de titres…).

Dans chacun de ces domaines, nous avons retenu un socle de thèmes centraux dans le monde du M&A, avec une optique de « midmarket » qui nous a semblé correspondre au cœur du marché français à ce jour dans les cabinets d'affaires.

FUSIONS ET ACQUISITIONS - Jérôme Patenotte

CONSEIL :

ACQUISITIONS DE TITRES

1/ Rédaction de lettres d'intention : Rédaction de projets de LOI selon les 3 hypothèses d'acquisition avec :
> définition des principales clauses du projet de LOI
liste des conditions suspensives à une opération d'acquisition
> mise en place d'un calendrier indicatif de la transaction– planification des tâches.

2/ Phase d'audit :
> cours introductif sur les audits et les méthodes de revue des datarooms, en lien avec le processus global d'une acquisition ; commentaires sur la base d'un rapport d'audit réel ou de documents extraits d'une dataroom.

3/ Rédaction d'un contrat de cession de titres (1/2) :
> élaboration d'un contrat de cession (simplifié) selon les 3 hypothèses d'acquisition avec définition des principales clauses côté acquéreur / côté vendeur.

4/ Rédaction d'un contrat de cession de titres (2/2) :
> élaboration d'un pacte d'associés selon 3 hypothèses : côté acquéreur avec acquisition majoritaire ou acquisition minoritaire, ou côté cédants minoritaires avec :
- définition des principales clauses côté acquéreur/côté actionnaires existants/côté dirigeants
- articulation des clauses entre les statuts et le pacte
- mécanisme de sortie
- initiation.

5/ Rédaction d'une garantie d'actifs et de passifs :
> élaboration d'une convention de garantie d'actifs et de passifs selon les 3 hypothèses d'acquisition avec définition des principales clauses côté acquéreur / côté vendeur

6/ Financement d'acquisition

7/ Mise à jour de statuts / rédaction du pacte d'associés (1/2) :
> élaboration d'un pacte d'associés selon 3 hypothèses : côté acquéreur avec acquisition majoritaire ou acquisition minoritaire, ou côté cédants minoritaires avec :
- définition des principales clauses côté acquéreur / côté actionnaires existants / côté dirigeants
- articulation des clauses entre les statuts et le pacte
- mécanismes de sortie
- initiation.

8/ Mise à jour de statuts / rédaction du pacte d'associés (2/2)

9/ Mise en place du management packages et autres outils d'intéressement (1/2) : Construction d'un package en mode simplifié :
> définition des principaux instruments d'intéressement
> modalités de leur mise en place
> clauses de cessation de fonctions et promesses de cessions de titres
> fiscalité des management packages.

10/ Mise en place du management packages et autres outils d'intéressement (2/2)

ACQUISITIONS DE FONDS DE COMMERCE

1/ Rédaction contrat de cession de fonds de commerce :
> rédaction contrat de cession de fonds de commerce avec définition des principales clauses côté vendeur / côté acquéreur.

RESTRUCTURATIONS

1/ Fusion / Fusion simplifiée / TUP :
> présentation pratique de ces opérations, de leur structure, selon une approche comparative entre elles, commentaire notamment d'exemples de :
> calendrier des 3 opérations
> principales clauses du projet de traité de fusion / fusion simplifiée sur base des comptes fournis
> procès-verbaux d'assemblée générale (plan).

2/ Apport partiel d'actif :
> présentation d'un projet concret d'apport partiel d'actif avec commentaire en séance des :
- calendrier d'APA
- projet de traité d'APA sur base des comptes fournis
- procès-verbaux d'assemblée générale (plan).

DROIT IMMOBILIER



YANNICK LE GALL EST AVOCAT AU BARREAU DE PARIS ET ASSOCIÉ AU SEIN DU CABINET DE PARDIEU BROCAS MAFFEI.
IL INTERVIENT EN DROIT BANCAIRE ET FINANCIER AVEC UNE EXPERTISE PARTICULIÈRE EN MATIÈRE DE FINANCEMENTS D'OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES COMPLEXES. SON ACTIVITÉ INCLUT ÉGALEMENT LES DOSSIERS DE RESTRUCTURATION DE DETTES ET DE RACHAT/CESSION DE PORTEFEUILLES DE CRÉANCES BANCAIRES.
IL ACCOMPAGNE AUSSI BIEN DES INVESTISSEURS (INVESTISSEURS INSTITUTIONNELS, SOCIÉTÉS FONCIÈRES, DES FONDS D'INVESTISSEMENTS) QUE DES ÉTABLISSEMENTS FINANCIERS FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.
AVOCAT AU BARREAU DE PARIS DEPUIS 2000, YANNICK LE GALL EST TITULAIRE D'UN DJCE-DESS DE DROIT DES AFFAIRES ET FISCALITÉ DE L'UNIVERSITÉ LYON-III. IL A ÉTÉ DISTINGUÉ PAR SES PAIRS EN 2019 EN TANT QUE « BEST LAWYER » EN DROIT IMMOBILIER ET EN DROIT BANCAIRE.
IL A ÉGALEMENT ÉTÉ CHARGÉ D'ENSEIGNEMENT DANS LE CADRE DE LA « REAL ESTATE CHAIR » D'HEC – UNIBAIL – MORGAN STANLEY ET INTERVIENT PONCTUELLEMENT AU SEIN DE DIFFÉRENTS MASTER 2 DANS LE CADRE DE SÉMINAIRES SUR LES FINANCEMENTS TRANSACTIONNELS. IL EST ÉGALEMENT EN CHARGE DE LA FORMATION DES JEUNES COLLABORATEURS AU SEIN DU CABINET DE PARDIEU BROCAS MAFFEI POUR CETTE MÊME THÉMATIQUE.

Le programme du parcours de droit Immobilier vise à permettre aux étudiants d'acquérir une bonne compréhension du rôle de l'avocat dans la rédaction et la négociation des principaux contrats immobiliers en insistant sur l'importance du contexte dans lequel se déroule son intervention et sur les différents acteurs qui y sont associés. La présence, à chacun des cours, de professionnels qualifiés choisis parmi les clients du cabinet DE PARDIEU BROCAS MAFFEI favorisera une présentation très opérationnelle et tournée vers la pratique concrète du métier d'avocat conseil dans le cadre d'opérations immobilières.

DROIT IMMOBILIER - Bruno Amigues et Yannick Le Gall

CONSEIL :

1/ Bail commercial : rédiger et négocier les principaux termes et conditions d'un contrat de bail commercial
> les aspects pré-contractuels / points d'attention (consultation des instances représentatives du personnel, …)
> impact rédactionnel de la réforme du droit des contrats et des obligations
> quelques points d'attentions spécifiques (clauses d'indexation, loyer de renouvellement, etc.)

2/ Investissement immobilier : déroulement d'une procédure d'acquisition :
> les principaux intervenants et leur rôle (notaires, agents, auditeurs, …)
> les principales phases d'une opération / les principaux documents contractuels (accord de confidentialité, lettre d'intention, accord d'exclusivité, offre ferme, promesse, acte de transfert).

3/ Développement/ construction :
> savoir rédiger un contrat de promotion immobilière.

4/ Financement immobilier : Présentation des principes juridiques et économiques d'un financement immobilier avec un cas pratique sur les principaux enjeux de la rédaction et de la négociation d'un « term-sheet » de financement hypothécaire.

5/ Gestion immobilière : rédiger un contrat de mandat immobilier
> principaux types de mandats et de missions (asset management, property management, commercialisation…)
> clauses spécifiques réglementaires (loi Hoguet)
> clauses spécifiques conventionnelles (changement de contrôle, résiliation, successeurs…)

6/ Urbanisme et opérations immobilières : la rédaction des conditions suspensives liées à l'urbanisme dans les contrats immobiliers (BEFA, VEFA, etc.)
> rédaction / constatation de la réalisation de conditions liées à la délivrance des différentes autorisations administratives (avant et après la réforme de la loi ACTPE)
> droit de préemption urbain dans le cadre d'une vente immobilière ou d'une cession de titres de société immobilière (rédaction et enjeux).

CONTENTIEUX :

1/ Bail commercial
> savoir faire fixer le loyer d'un bail renouvelé ou révisé devant le juge des loyers
> savoir conduire une procédure de référé en vue de l'acquisition de la clause résolutoire et l'expulsion.

2/ Bail d'habitation
> savoir conduire une procédure devant le tribunal d'instance en vue de l'acquisition de la clause résolutoire
> savoir conduire une procédure devant le tribunal d'instance en vue de la révision judiciaire du loyer
> savoir traiter les anomalies d'occupation (squatters, transfert de bail),
> savoir gérer l'expulsion d'un locataire (concours de la force publique, responsabilité de l'État).

3/ Contentieux immobilier
> savoir liciter et partager un immeuble en indivision devant le tribunal de grande instance
> savoir traiter le contentieux de l'indemnité d'immobilisation devant le tribunal de grande instance
> savoir faire constater une vente immobilière par le tribunal de grande instance.

4/ Copropriété
> savoir faire annuler une assemblée ou une résolution d'assemblée devant le tribunal de grande instance
> savoir traiter le contentieux des travaux dans une copropriété.

5/ Construction
> savoir conduire une procédure de référé-préventif
> savoir conduire une procédure d'expertise.

6/ Urbanisme

DROIT PÉNAL



LAURE HEINICH EST AVOCAT AU BARREAU DE PARIS, ANCIEN SECRÉTAIRE DE LA CONFÉRENCE, COFONDATRICE DU CABINET « 7BAC AVOCATS », CHARGÉE D'ENSEIGNEMENT À L'ÉCOLE DU DROIT DE SCIENCES PO, CHRONIQUEUSE-EXPERT AUPRÈS DE L'OBS, AUTEUR DE PORTER LEUR VOIX, ED : FAYARD, 2014 - LE PARCOURS JUDICIAIRE DE L'ENFANT VICTIME, OUVRAGE COLLECTIF SOUS LA DIRECTION DE DOMINIQUE ATTIAS ET LUCETTE KHAÏAT, ED : ERES 2015

Le « parcours de l'avocat pénaliste » projette de donner aux futurs confrères, qui ont la volonté de se consacrer à la matière humaine qu'est le droit pénal, les clés qui leur permettront d'exister professionnellement, de faire valoir leur qualité d'avocat, qu'ils assistent ou défendent.

Les cours seront donnés essentiellement par des avocats ayant une pratique significative du droit pénal : deux enseignants interviendront ensemble pour chaque cours ; ponctuellement, pourront intervenir dans ces cours des magistrats, experts, universitaire et/ou avocats aux Conseils.

Le parcours débutera par un cours d'introduction qui présentera concrètement ce qu'est le travail de l'avocat pénaliste et qui permettra ainsi à grands traits d'annoncer tous les cours à venir. Cela sera l'occasion, à travers un échange avec les étudiants, d'interroger les idées-reçues sur le métier : la réalité de la pratique du droit pénal est souvent extrêmement éloignée de l'idée qu'on s'en fait.

DROIT PÉNAL - Laure Heinich

CONSEIL :

1/ Séance d'introduction : La déontologie appliquée au pénal

2/ Préparer son client à ses différents interlocuteurs : l'OPJ, le procureur, le juge d'instruction, le tribunal

3/ Peut-on négocier au pénal ? La médiation pénale, la CRPC

4/ Le conseil au pénal : la consultation et la plainte

5/ La défense spécifique d'une personne incarcérée

6/ Conduire un dossier "para-pénal" devant le défenseur des droits, CSM

CONTENTIEUX :

1/ Savoir conduire un dossier en garde à vue

2/ Savoir conduire un dossier à l'instruction

3/ Savoir conduire un dossier devant le juge des enfants / tribunal pour enfants

4/ Savoir conduire un dossier devant la cour d'assises

5/ Savoir conduire un dossier devant le juge d'application des peines

6/ Savoir conduire un dossier posant une question prioritaire de constitutionnalité

7/ Savoir conduire un dossier devant la CEDH

PROCÉDURES COLLECTIVES



PRATICIEN DES PROCÉDURES COLLECTIVES DEPUIS DE TRÈS NOMBREUSES ANNÉES, **THIERRY MONTERAN** DIRIGE UNE ÉQUIPE TOURNÉE EXCLUSIVEMENT VERS LES PROBLÉMATIQUES QUE RENCONTRENT LES ENTREPRENEURS FACE AUX DIFFICULTÉS DE LEURS ENTREPRISES.

IL INTERVIENT AUSSI BIEN EN MATIÈRE DE PRÉVENTION (MANDAT AD HOC – CONCILIATION) QU'EN ACCOMPAGNEMENT DES MESURES DE RESTRUCTURATION PLUS LOURDES (SAUVEGARDE – REDRESSEMENT ET MÊME LIQUIDATION JUDICIAIRE).

IL INTERVIENT ÉGALEMENT POUR UN CERTAIN NOMBRE DE MANDATAIRES DE JUSTICE À L'OCCASION DE DIFFICULTÉS PROCÉDURALES OU DE RECHERCHE DE RESPONSABILITÉ.

ENFIN, IL ACCOMPAGNE DES CANDIDATS ACQUÉREURS DES ACTIFS D'ENTREPRISES AYANT FAIT L'OBJET D'UNE PROCÉDURE COLLECTIVE.

Chers futurs élèves, vous serez, un jour ou l'autre, nécessairement confrontés à un problème de procédures collectives. Un de vos clients sera nécessairement créancier, un de vos clients vous interrogera sur la poursuite ou non d'un contrat avec une société en redressement judiciaire, un de vos clients vous avouera qu'il ne peut plus payer l'URSSAF et vous sollicitera pour des délais, un de vos amis avocats traversant des difficultés vous demandera des conseils. Comment réagir face à ces interrogations ? C'est ce que nous aborderons ensemble.

PROCÉDURES COLLECTIVES - Thierry Monteran

CONSEIL :

1/ Savoir lire un bilan

2/ Savoir rédiger un protocole de mandat *ad hoc* ou de conciliation

3/ Savoir rédiger un plan de sauvegarde ou de redressement

4/ Savoir rédiger un plan de cession ou une offre de reprise

5/ Savoir conseiller le chef d'entreprise dans la perspective d'une restructuration

6/ Savoir conseiller le chef d'entreprise et les salariés en matière sociale

PROCÉDURE :

1/ Savoir conduire une procédure de mandat *ad hoc* ou de conciliation

2/ Savoir rédiger une déclaration de cessation des paiements et savoir assigner en ouverture

3/ Savoir conduire et suivre une procédure de redressement judiciaire ou de liquidation judiciaire

4/ Savoir déclarer une créance et suivre le contentieux subséquent

5/ Savoir conduire et suivre une action en revendication

6/ Savoir suivre une procédure de sanction

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE



EMMANUELLE HOFFMAN EXERCE DEPUIS 1988 EN TANT QUE SPÉCIALISTE EN DROIT DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE.
ELLE PRATIQUE LE CONSEIL ET LE CONTENTIEUX EN DROIT DE LA PROPRIÉTÉ LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE, DROIT DES DESSINS ET MODÈLES, DROIT DES MARQUES, ET DROIT DE LA DISTRIBUTION (FRANCHISE, AFFILIATION, LICENCES ETC…).
EMMANUELLE HOFFMAN EST UN EXPERT RÉFÉRENT EN PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE DEPUIS DE NOMBREUSES ANNÉES ET INTERVIENT RÉGULIÈREMENT À CE TITRE LORS DE FORUMS, DE SÉMINAIRES, OU DES FORMATIONS « LEXTENSO/ GAZETTE DU PALAIS - PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE » DONT ELLE ASSURE LA DIRECTION SCIENTIFIQUE.
ELLE EST ÉGALEMENT CHARGÉE DE COURS À L'INSTITUT SUPÉRIEUR DE MARKETING DE LUXE EN DROIT DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET DROIT DE LA CONCURRENCE DÉLOYALE ET DIRIGE L'ENSEIGNEMENT DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE À L'ECOLE DE FORMATION DU BARREAU DE PARIS.
ANCIEN MEMBRE DU CONSEIL DE L'ORDRE DES AVOCATS DE PARIS (2010 À 2013), EMMANUELLE HOFFMAN EST TRÈS ACTIVE DANS LA VIE DU BARREAU DE PARIS.
ELLE EST MEMBRE DU COLLÈGE D'EXPERTS ET DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIFAB (UNION DES FABRICANTS), VICE-PRÉSIDENTE DE L'AAPI (ASSOCIATION DES AVOCATS EN PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE) ET MEMBRE, NOTAMMENT, DE L'APRAM.

La propriété intellectuelle est au cœur de toutes les entreprises dont les connaissances juridiques devront, de manière transversale, être appréhendées par les avocats.

L'objet de ce cursus est de faire connaissance de manière pratique au travers d'expérience de rencontres de professionnels, de réflexes à avoir, tant en manière de marques de dessins et modèles, de brevets, que de propriété littéraire et artistique, tant en terme de conseils que de contentieux.

Une connaissance de la matière sera nécessaire pour suivre ce cursus au travers de la rencontre, non seulement d'avocats spécialisés, de magistrats mais également d'entreprises, de l'INPI notamment, la pratique de cette matière sera pratique et vivante.

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE - Emmanuelle Hoffman

CONSEIL :

1/ Savoir conseiller son client en matière de stratégie de dépôt de marques et de dessins et modèles

2/ Savoir conseiller son client en matière de stratégie de dépôt de brevets

3/ Savoir protéger les logiciels et les bases de données

4/ Savoir protéger les données personnelles et conseiller son client pour les utiliser en toute légalité

5/ Savoir négocier et conseiller son client en matière de propriété littéraire et artistique (l'exemple des contrats de la musique)

6/ Savoir négocier et conseiller son client en matière de contrat et de fiscalité de la propriété intellectuelle

7/ La propriété intellectuelle en M & A

CONTENTIEUX :

1/ Savoir conduire une procédure d'opposition devant les offices en brevets et marques

2/ Savoir conduire une procédure de contrefaçon en propriété industrielle (preuves, procédures au fond et en référé)

3/ L'action pénale en contrefaçon / l'évaluation du préjudice en matière de contrefaçon

4/ Savoir conduire une procédure en matière de propriété littéraire et artistique

5/ Savoir conduire une procédure de concurrence déloyale et parasitaire, alternative à l'action en contrefaçon

6/ La contrefaçon sur les réseaux sociaux et les procédures liées aux noms de domaines

DROIT PUBLIC



JEAN-MARC PEYRICAL EST AVOCAT ASSOCIÉ AU SEIN D'UN CABINET DE DROIT PUBLIC DES AFFAIRES D'UNE QUINZAINE DE MEMBRES. IL INTERVIENT ESSENTIELLEMENT AUPRÈS DES COLLECTIVITÉS PUBLIQUES, DANS LES DOMAINES DES MONTAGES CONTRACTUELS AINSI QUE DE L'AMÉNAGEMENT ET DE L'URBANISME.
MAITRE DE CONFÉRENCES À LA FACULTÉ DE DROIT DE SCEAUX QUI DÉPEND DE L'UNIVERSITÉ PARIS-SACLAY, IL DIRIGE DEUX MASTER II, L'UN EN ACHAT PUBLIC ET L'AUTRE EN DROIT EUROPÉEN.
IL PRÉSIDE DEPUIS UNE VINGTAINE D'ANNÉE UNE ASSOCIATION D'ACHETEURS PUBLICS, L'APASP, QUI REGROUPE 2000 STRUCTURES ACHETEUSES ET EXERCE DES ACTIONS DE FORMATION ET D'INFORMATION.
ENFIN, CONCERNANT PLUS PRÉCISÉMENT L'ECOLE DE FORMATION DU BARREAU DE PARIS, IL S'OCCUPE DES FORMATIONS DE DROIT PUBLIC AU TRAVERS DE L'INSTITUT DU DROIT PUBLIC DES AFFAIRES (IDPA) QU'IL DIRIGE ET DU PARCOURS DROIT PUBLIC DONT IL ASSURE LA COORDINATION.

L'objectif de ce parcours est d'approfondir la formation pratique des élèves avocats dans le domaine du droit public des affaires.

Il ne s'agit pas de revenir sur des concepts et fondamentaux étudiés et acquis pendant leur cursus universitaire, mais de les mettre en situation en les faisant réfléchir, écrire et plaider sur des cas concrets tant dans le domaine des contrats que de l'environnement, de l'urbanisme ou encore des aides publiques.

Cet objectif de professionnalisation vise à leur donner les méthodes et réflexes indispensables afin de leur donner un maximum de chances d'intégrer un cabinet spécialisé en la matière dès leur sortie de l'école.

ANNEXE 3
LISTE ET PROGRAMME DES PARCOURS

DROIT PUBLIC - Jean-Marc Peyrical

CONSEIL :

1/ Rédaction / analyse d'un contrat de la commande publique :
> points de vigilance et questions que les avocats doivent se poser à la rédaction / lecture d'un contrat
> présentation de la documentation contractuelle (documents types, documents particuliers).

2/ Les clauses principales d'un contrat de la commande publique :
> clauses de rémunération, clauses de réexamen, clauses de responsabilité, clauses de règlement amiable, clauses coercitives (pénalités/mise en régie) et clauses de fin du contrat notamment pour motif d'intérêt général ?
> qualification, nature et objet du contrat
> clauses interdites.

3/ Savoir rédiger le règlement de consultation d'un appel d'offres, s'agissant notamment des critères de choix et de leur pondération rédiger les clauses de réexamen d'un contrat (marché public ou concession)

4/ Savoir rédiger une consultation relatant toute la procédure de création et de mise en place d'un dossier relatif à la construction d'une installation classée au titre de la protection de l'environnement, en mettant en avant les risques et les moyens de les prévenir pour la personne publique concernée ; **Savoir rédiger une consultation relative à la question prioritaire de constitutionnalité portant sur une problématique de droit public.** Il s'agira d'expliquer la procédure dans le détail ainsi que ses chances de réussite au regard de la jurisprudence existante. Savoir rédiger une consultation sous forme de fiche pratique portant sur les différentes étapes d'un recours en manquement exercé contre l'État Français devant les juridictions européennes, incluant la possibilité pour l'État de se retourner contre une collectivité territoriale située sur son territoire dans le cas où c'est elle qui est à l'origine de l'irrégularité.

5/ Savoir rédiger une consultation portant sur les différents modes de valorisation, par une collectivité territoriale, de son patrimoine immobilier, le contenu de l'intervention sera axé sur les possibilités de mise à disposition simple, les différents baux envisageables, l'utilisation des biens acquis dans le cadre d'une procédure de préemption ou d'expropriation.

6/ Méthodologie pour lecture d'un PLUi – Savoir rédiger une consultation sur le choix d'une procédure d'évolution appropriée du PLUi, en fonction d'un projet urbain concret proposé en séance – Savoir rédiger une consultation sous forme de fiche pratique sur les étapes de la procédure (concertation, évaluation environnementale, enquête publique)

CONTENTIEUX :

1/ Savoir conduire une procédure de référé pré-contractuel devant le juge administratif - requête, mémoire en défense.

2/ Savoir conduire un recours contre une procédure de création d'une installation classée pour la protection de l'environnement - requête et mémoire en défense.

3/ Les contentieux de l'urbanisme et de l'habitat devant le juge judiciaire : contentieux judiciaire des autorisations de construire et procédure de l'habitat indigne et insalubre.

4/ Recours contre une décision de résiliation unilatérale d'une concession - référé suspension et demande d'annulation ainsi que d'une reprise des relations contractuelles

5/ Savoir mener un règlement amiable d'un litige relatif à un marché public : de la saisine du Comité consultatif de règlement amiable (CCIRA) à la signature d'une transaction

6/ Droit des étrangers

7/ Savoir conduire un recours contre un permis de construire - requête et mémoire en réponse

DROIT SOCIAL



PASCALE LAGESSE, ASSOCIÉE, DIRIGE LE DÉPARTEMENT DROIT SOCIAL DE BREDIN PRAT. SES DOMAINES DE COMPÉTENCE COUVRENT AINSI L'ORGANISATION SOCIALE DE L'ENTREPRISE ; LA REPRÉSENTATION DU PERSONNEL ET LA NÉGOCIATION COLLECTIVE ; LES RESTRUCTURATIONS ET LES LICENCIEMENTS COLLECTIFS ; LES RÉMUNÉRATIONS, LA PARTICIPATION ET L'INTÉRESSEMENT ; LE STATUT DES CADRES DIRIGEANTS ET LA MOBILITÉ INTERNATIONALE.
ELLE INTERVIENT RÉGULIÈREMENT SUR DES OPÉRATIONS DE FUSION-ACQUISITIONS OU DE RESTRUCTURATIONS, PLUS GÉNÉRALEMENT SUR LES PROBLÉMATIQUES RELATIVES AUX INSTITUTIONS REPRÉSENTATIVES DU PERSONNEL, À LA NÉGOCIATION ET À LA CONCLUSION D'ACCORDS COLLECTIFS, AINSI QUE SUR CELLES RELATIVES AUX SYSTÈMES D'ÉVALUATION, AU RESPECT DES DROITS DE LA PERSONNE ET DU PRINCIPE D'ÉGALITÉ ET AUX NOUVELLES FORMES D'ACTIVITÉ LIÉES À L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE.
EN MATIÈRE DE CONTENTIEUX, COLLECTIFS OU INDIVIDUELS, ELLE REPRÉSENTE RÉGULIÈREMENT LES ENTREPRISES DANS DES LITIGES OPPOSANT CES DERNIÈRES À LEURS ORGANISATIONS SYNDICALES, LEURS REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL ET LEURS SALARIÉS.
INSCRITE AU BARREAU DE PARIS DEPUIS 1989, PASCALE LAGESSE EST DIPLÔMÉE DE L'UNIVERSITÉ PARIS II PANTHÉON-ASSAS (MAÎTRISE CARRIÈRES JUDICIAIRES) ET DE L'UNIVERSITÉ PARIS I PANTHÉON-SORBONNE (DEA DROIT PRIVÉ).

Le parcours droit social a vocation à préparer les élèves avocats à la pratique du conseil et du contentieux dans cette matière riche et évolutive. Les enseignements ont été conçus de façon à s'appuyer sur les connaissances de fond acquises antérieurement et ont pour objectif l'acquisition de compétences et de réflexes professionnels destinés à rendre l'élève avocat le plus opérationnel possible à sa sortie de l'EFB.
Les enseignements du parcours sont organisés en deux temps.
Le premier temps de la formation est dédié à l'acquisition et au perfectionnement de connaissances indispensables à la pratique du droit social dans tous ses compartiments. Seront donc abordés au cours de ces enseignements tant les relations individuelles (pratiques et techniques de la conclusion, de l'exécution et de la rupture du contrat de travail) que les relations collectives de travail (institutions représentatives du personnel, droit syndical, négociation collective, conflits collectifs de travail, plan de sauvegarde de l'emploi). Une partie de l'enseignement sera également consacrée à la pratique contentieuse du droit social et en particulier à la récente réforme de la procédure prud'homale.
Pour chacun de ces thèmes, les ateliers sont organisés sous forme de des jeux de rôles et de mises en situation afin de familiariser les élèves avocats avec la pratique quotidienne du droit social.

DROIT SOCIAL

Le second temps des enseignements du parcours droit social sera consacré à la mise en œuvre pratique des compétences acquises. Les élèves avocats seront ainsi placés en situation réelle, dans le cadre de trois séquences dites de « foisonnement ». Cet exercice conduira ainsi les étudiants, dans trois dossiers différents et selon calendrier précis, à rédiger une consultation, à produire les écritures correspondantes (en demande ou en défense en fonction des dossiers), puis à plaider le litige devant les membres de l'équipe pédagogique. Ces exercices permettront aux élèves avocats d'acquérir les réflexes indispensables à la pratique contentieuse du droit social.

L'objectif poursuivi par l'EFB est de proposer une formation pratique d'excellence en droit social et de permettre une parfaite adaptation aux problématiques réelles du marché.
Afin de permettre aux élèves avocats de tirer le meilleur parti de ces enseignements, les cours sont dispensés par petits groupes d'élèves.

Le parcours droit social nécessite un investissement et un travail régulier de la part de l'élève avocat.

DROIT SOCIAL - Pascale Lagesse

CONSEIL :

1/ Comment contractualiser efficacement la relation de travail entre l'employeur et le salarié ? Négocier et rédiger un contrat de travail (contrat à durée déterminée comportant des clauses particulières).

2/ Quelques conseils pratiques pour appréhender au mieux le transfert de salariés : déterminer les salariés compris dans un transfert de l'article L. 1224-1, proposer et mettre en forme les conventions destinées à opérer le transfert volontaire des autres salariés.

3/ Comment permettre à l'employeur et au salarié de négocier la rupture du contrat de travail ? Négocier et suivre la conclusion et l'homologation d'une rupture conventionnelle. Articulation de la négociation d'une rupture conventionnelle et d'une transaction.

4/ Comment garantir le dialogue social en cas de cession ? Quelles sont les obligations d'information et de consultation des instances représentatives du personnel ? Établir / Faire adopter / Assurer la mise en œuvre du calendrier de la consultation du comité d'entreprise sur une opération de fusion-acquisition.

5/ Quelques conseils pratiques pour l'organisation des élections du comité d'entreprise : rédiger un projet de protocole préélectoral pour la mise en place du comité d'entreprise dans une nouvelle entité.

6/ Comment appréhender la négociation d'accords collectifs ? Proposer et guider la négociation d'accords destinés à assurer l'évolution des statuts collectifs dans une opération de fusions (accords d'adaptation, d'anticipation …).

CONTENTIEUX :

1/ Émergence des plateformes collaboratives : comment aborder le contentieux ?

2/ Conduite d'un dossier de contestation d'un licenciement disciplinaire devant le conseil de prud'hommes.

3/ Etapes et procédure prud'homale afin de contester un licenciement disciplinaire.

4/ Conduite d'un dossier de licenciement économique devant le conseil de prud'hommes

5/ Comment trouver une issue à un licenciement pour motif personnel aux modes amiables de résolution des différends ?

6/ Référé sur des incidents en cours de grève

7/ Conseil pour aboutir à un protocole de fin de conflit

8/ Comment gérer un recours devant la CJUE / la CEDH relatifs aux discriminations et à la liberté religieuse ?

VOIES D'EXÉCUTION



JULIE COUTURIER EST TITULAIRE DU DEA DE DROIT PRIVÉ GÉNÉRAL DE PARIS I ET A PRÊTÉ SERMENT LE 1ER MARS 1995. ELLE A ÉTÉ COLLABORATRICE AU CABINET ROUBACHE ET MOIRON-BRAUD EN 1995 PUIS AU CABINET FISCHER, TANDEAU DE MARSAC, SUR & ASSOCIÉS DE 1996 À FIN 2003 AVANT D'EN DEVENIR ASSOCIÉE 2004 À FIN FÉVRIER 2017. ELLE EST DÉSORMAIS ASSOCIÉE DU CABINET JCD DÉDIÉ AU DROIT DE L'EXÉCUTION, DU PATRIMOINE ET DE L'IMMOBILIER.
JULIE COUTURIER A ÉTÉ TRÉSORIÈRE DE L'UJA DE PARIS (EXERCICE 1999/2000) PUIS VICE-PRÉSIDENTE DE L'UJA DE PARIS (EXERCICE 2001/2002) ET EST INVITÉE PERMANENTE DE L'UJA DE PARIS ET MEMBRE D'HONNEUR DE LA FNUJA. ELLE A ÉGALEMENT ÉTÉ MEMBRE DU CONSEIL DE L'ORDRE DE 2009 À 2011 ET SECRÉTAIRE DU CONSEIL EN 2011.
JULIE COUTURIER EST ENCORE ADMINISTRATEUR DE L'ASSOCIATION DROIT & PROCÉDURE DEPUIS 2003 QU'ELLE A PRÉSIDÉE DE 2013 À 2015.
JULIE ASSURE DE NOMBREUSES FORMATIONS EN MATIÈRE DE VOIES D'EXÉCUTION ET PLUS PARTICULIÈREMENT DE SAISIE IMMOBILIÈRE ET ELLE ANIME DEPUIS 10 ANS AVEC DENIS TALON L'ATELIER CONSACRÉ À LA MATIÈRE AU CAMPUS. ELLE A ÉGALEMENT ASSURÉ DES FORMATIONS AUPRÈS DES ÉDITEURS JURIDIQUES : LEXISNEXIS, DALLOZ, GAZETTE DU PALAIS.

Comme en cuisine, les épices changent un plat, la maitrise des mesures conservatoires et voies d'exécution relèvera votre dossier !

À quoi sert d'obtenir pour son client un jugement de condamnation de son débiteur si ce dernier a mis à profit le temps de la procédure pour organiser son insolvabilité ?

À quoi sert d'obtenir pour son client un jugement de condamnation de son débiteur si l'on ne sait comment obtenir le versement effectif des fonds ?

Le parcours « Voies d'exécution » poursuit l'objectif de vous faire acquérir les principaux réflexes en la matière et de vous familiariser avec cette matière moins aride qu'il n'y paraît.

VOIES D'EXÉCUTION - Julie Couturier

CONSEIL :

1/ Apprendre à lire les documents : lecture des documents comptables.

2/ Apprendre à lire les documents : lecture des états hypothécaires.

3/ Les mesures conservatoires : le choix de la mesure.

4/ Les mesures conservatoires : la mise en œuvre de la mesure.

5/ L'exécution mobilière : le choix et la mise en œuvre des procédures d'exécution mobilière.

6/ L'exécution mobilière : le contentieux des mesures d'exécution mobilières.

CONTENTIEUX :

1/ La conduite d'une procédure de saisie immobilière du point de vue du créancier

2/ Les incidents de saisie immobilière – L'audience d'orientation.

3/ L'audience d'adjudication et ses suites – Point de vue du créancier, du débiteur, des créanciers inscrits, de l'adjudicataire.

4/ L'exécution hors saisie – Licitation et vente sur liquidation judiciaire.

5/ Les mesures d'exécution contre l'État

6/ L'exécution internationale – Etude des mesures européennes ou les limites de la gestion de la procédure (les outils européens, l'exequatur, etc).

ANNEXE 4

COMBINAISONS DES PARCOURS

33 combinaisons possibles :

Affaires / Concurrence
Affaires / Fiscal
Affaires / Fusions-acquisitions
Affaires / Immobilier
Affaires / Pénal
Affaires / Procédures collectives
Affaires / Propriété intellectuelle
Affaires / Public
Affaires / Voies d'exécution

Concurrence / Fusions-acquisitions
Concurrence / Propriété intellectuelle
Concurrence / Public

Droit des étrangers / Famille
Droit des étrangers / Pénal
Droit des étrangers / Public

Famille / Fiscal
Famille / Pénal
Famille / Social
Famille / Voies d'exécution

Fiscal / Fusions-acquisitions
Fiscal / Immobilier
Fiscal / Pénal
Fiscal / Propriété intellectuelle
Fiscal / Public
Fiscal / Social

Fusions-acquisitions / Immobilier

Immobilier / Public
Immobilier / Voies d'exécution

Pénal / Propriété intellectuelle
Pénal / Social

Procédures collectives / Social

Propriété intellectuelle / Voies d'exécution

ANNEXE 4

COMBINAISONS DES PARCOURS

AFFAIRES
compatible avec 9 autres parcours
Concurrence / Fiscal
Fusions-Acquisitions
Immobilier / Pénal
Public / Procédures collectives
Propriété intellectuelle
Voies d'exécution

CONCURRENCE
compatible avec 4 autres parcours
Affaires / Fusions-Acquisitions
Propriété intellectuelle/ Public

DROIT DES ÉTRANGERS
compatible avec 3 autres parcours
Famille / Pénal / Public

FAMILLE
compatible avec 5 autres parcours
Droit des étrangers / Fiscal / Pénal
Social / Voies d'exécution

FISCAL
compatible avec 8 autres parcours
Affaires / Famille
Fusions-Acquisitions / Immobilier
Pénal / Propriété intellectuelle
Public / Social

FUSIONS-ACQUISITIONS
compatible avec 4 autres parcours
Affaires / Concurrence
Fiscal / Immobilier

IMMOBILIER
compatible avec 5 autres parcours
Affaires / Fiscal / Fusions-Acquisitions
Public / Voies d'exécution

PÉNAL
compatible avec 6 autres parcours
Affaires / Droit des étrangers
Famille / Fiscal
Propriété intellectuelle / Social

PROCÉDURES COLLECTIVES
compatible avec 2 autres parcours
Affaires / Social

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
compatible avec 5 autres parcours
Affaires / Concurrence / Fiscal
Pénal / Voies d'exécution

PUBLIC
compatible avec 5 autres parcours
Affaires / Concurrence
Droit des étrangers
Fiscal / Immobilier

SOCIAL
compatible avec 5 autres parcours
Famille / Fiscal / Pénal
Procédures collectives
Voies d'exécution

VOIES D'EXÉCUTION
compatible avec 5 autres parcours
Affaires / Famille / Immobilier
Propriété intellectuelle
Social

ANNEXE 5

MODULES SPÉCIFIQUES

1- INTERNATIONAL ARBITRATION (FDI MOOT)



NICOLAS PRALICA IS A DUAL-QUALIFIED *AVOCAT À LA COUR* AND BARRISTER OF ENGLAND AND WALES. HE SPECIALISES IN INTERNATIONAL ARBITRATION AND PUBLIC INTERNATIONAL LAW.

BEFORE MOVING TO LONDON, HE WORKED AS AN ASSOCIATE FOR TWO YEARS IN THE INTERNATIONAL ARBITRATION TEAM OF DECHERT (PARIS) LLP. PRIOR TO JOINING DECHERT, HE WORKED AS AN INTERN AT CLEARY GOTTLIEB STEEN & HAMILTON AND THREE CROWNS LLP IN THEIR ARBITRATION TEAMS FOR ONE YEAR.

HE ALSO HOLDS A DEGREE IN MATHEMATICS AND ECONOMICS ENGINEERING FROM ECOLE POLYTECHNIQUE AND ENSAE, AND PREVIOUSLY WORKED AS A FINANCIAL ANALYST AT A CONSULTING FIRM AND AS A QUANTITATIVE ANALYST IN AN INVESTMENT BANK. AS SUCH, HE HAS GAINED SIGNIFICANT EXPERIENCE WORKING WITH A VARIETY OF EXPERTS IN ENERGY, CONSTRUCTION AND OIL & GAS DISPUTES.

IN THE FOREIGN DIRECT INVESTMENT (FDI) MOOT 2016, NICOLAS PRALICA AND HIS TEAM FROM THE PARIS BAR SCHOOL (IRIS KERKINOU, ASTRID ROBERT) WON THE COMPETITION OVER MORE THAN 100 UNIVERSITIES AND RECEIVED THE SKADDEN ARPS' FDI MOOT TROPHY. GABRIELLE KAUFMANN-KOHLER, GUIDO S. TAWIL AND RAÚL E. VINUESA ALSO AWARDED HIM THE PRIZE FOR BEST ADVOCATE IN THE FINAL MATCH FOR HIS PERFORMANCE IN THE FINAL AGAINST HARVARD LAW SCHOOL.

> OBJECTIVE

Paris is a major arbitration centre that concentrates the best firms on the market. Yet, a minority of Parisian trainee lawyers are able to secure a junior associate position in an arbitration department.

In December 2016, the Paris Bar School decided to launch this Advanced Programme in Investment Arbitration supervised and coached by Nicolas Pralica. Every year, about 10 trainee lawyers are admitted to the program after a rigorous selection process which includes legal interviews. Arbitration being a highly competitive field, this Program will provide these students with the opportunity to enhance their research, drafting and pleading skills for their future career.

1- INTERNATIONAL ARBITRATION (FDI MOOT)

> OVERVIEW

Each year, law professors and arbitration practitioners from major law firms give twenty lectures and seminars to the Team in investment arbitration and public international law. This small group setting also enables the Program to organise pleading sessions with arbitration practitioners who pass on advice on advocacy.
After exhaustively researching the FDI Moot Problem, the Team submits two memorials (Claimant and Respondent) in mid-September. The drafting process requires the same dedication expected in a law firm. The Team will then participate in regional pleading rounds (St. Petersburg, Warsaw, Budapest and Dublin) in preparation for the Global Rounds, which are held in a different location every year in early November. Housing and travel costs are typically covered by sponsorship obtained by the students. The Program also strives to foster an excellent working atmosphere among team members by organising several team-building events and inviting the Team to attend arbitration colloquiums held in Paris.

> PAST RESULTS

At the FDI Moot 2017 and 2018, the Paris Bar School again met with success (respectively First Highest Ranked Claimant Memorial and 8th team overall out of 104 teams; 6th team overall out of 117) and Nicolas Pralica was awarded a Prize for Excellence in Teaching from the Fondation du Droit pour la Société (Institut de France) in September 2018.

> FIRMS INVOLVED

Cleary Gottlieb, Curtis Mallet-Prevost, Dechert, Derains & Gharavi, DLA Piper, Eversheds, Freshfields, Hogan Lovells, King & Spalding, Orrick, Shearman & Sterling, Three Crowns, White & Case, Willkie Farr & Gallagher.

> KNOWLEDGE AND SKILLS

> **In-depth study of investment arbitration** within the general context of public international law
> **Legal writing** (legal opinions, research memoranda, memorials)
> **Oral advocacy** (short presentations, oral pleadings)
> **Professional skills** (cite-checking, proofreading, design and formatting of legal documents)

> APPLICATIONS

Prerequisites :
> Very strong academics
> Basic knowledge of international arbitration and/or international trade law advanced knowledge not required)
> Excellent command of English
> Unwavering work ethic
> Interest for public international law and international relations
> Openness to the world / International outlook

Not required but an asset :
> Previous experience in international arbitration (law firms, international organizations, international courts, arbitral institutions)
> Moot court experience

ANNEXE 5
MODULES SPÉCIFIQUES

1- INTERNATIONAL ARBITRATION (FDI MOOT)

CURRICULUM – SEMINARS :

1/ Public international law
> Law of Treaties
> State Responsibility

2/ Jurisdiction and admissibility in Investment Arbitration
> Notion of "Investment"
> Notion of "Investor" (natural and legal persons)
> Temporal Jurisdiction
> Abuse of Process, Parallel Proceedings, Res Judicata in investment arbitration
> Clean Hands and Illegality of Investments
> Fork in the road

3/ Substantive standards of protection in bilateral investment treaties
> Expropriation
> Fair and Equitable Treatment
> Full Protection and Security
> Most-Favourable-Nation clauses
> Umbrella clauses

4/ State Defences and exceptions in bilateral investment treaties
> Essential Security interests, Non-Precluded measures and other carve-outs
> Counterclaims
> Human Rights defences

VOCATIONAL TRAINING :

1/ Advocacy workshops
> Preparing written notes for oral pleadings
> Laying out and following a clear structure
> Dealing with the tribunal's questions
> Citing and explaining case law orally
> Time-management

2/ Case studies
> Identifying the different types of legal issues (rules of law, relevant standards, assessment against the facts)
> Drafting legal opinions, research memoranda, memorials

3/ Joining a professionally-focused student organisation
> Developing teamwork and interpersonal skills
> Gaining practical experience in project management, event planning, fundraising in a professional setting
> Interacting with arbitration practitioners from leading law firms in Paris
> Enhancing your professional image (CV, cover-letters and interviews)
> Internships in prestigious arbitration teams
> Access to an exclusive network of alumni that already includes associates in major law firms (White & Case, Jones Day, Freshfields, Three Crowns, Darrois, Gide)

CONTACTS & USEFUL LINKS :

FDI Moot : www.fdimoot.org

FDI Moot Finals :
> Stockholm, 2018 : https://www.youtube.com/watch?v=T0Me4udAW1Y&t=16s
> Boston, 2017: https://www.youtube.com/watch?v=pxdrhfD_COU&t=22s

Alumni :
> Constance Malleville constance.malleville@gmail.com, *Class of 2017*
> Daria Pavlyuchok daria.pavlyuchok@threecrownsllp.com, *Class of 2017*
> Siwar Almashal siwar.almashal@gmail.com, *Class of 2018*
> Thomas Dauvillier thomas.dauvillier@gmail.com, *Class of 2018*
> Antoine Weber antoine.weber21@hotmail.fr, *Class of 2019*

1- INTERNATIONAL ARBITRATION (FDI MOOT)

NOTRE ENGAGEMENT : AIDER LES ÉLÈVES AVOCATS À REJOINDRE LE MONDE DE L'ARBITRAGE INTERNATIONAL

Dans un monde globalisé, l'arbitrage est devenu le mode privilégié de règlement des litiges du commerce international.

Paris est une place d'arbitrage de premier plan qui réunit les meilleurs cabinets. Pourtant, chaque année, seule une minorité d'élèves avocats issus de l'EFB rejoint en tant que collaborateur junior une équipe d'arbitrage international à Paris.

Pour faire face à une concurrence venant du monde entier, les élèves avocats intéressés par l'arbitrage international doivent développer une technicité et une excellence juridique toujours plus grandes.

Afin d'apporter aux élèves avocats la formation nécessaire, l'EFB a décidé en décembre 2016 de lancer un « Module Arbitrage International – FDI Moot » supervisé et coaché par Nicolas Pralica.

Chaque année, une dizaine d'élèves avocats sont admis dans ce programme après une sélection rigoureuse incluant notamment un entretien sur leurs connaissances juridiques. Ce module offre aux élèves avocats une formation intégralement en anglais, où ils apprennent dans cette langue à développer une argumentation juridique, à convaincre et à persuader. Ces compétences permettront aux élèves avocats du module de se démarquer lors de leurs stages et d'accroître d'autant leurs chances d'obtenir une collaboration en arbitrage international.

A ce jour, plusieurs anciens élèves avocats du module ont commencé des collaborations en arbitrage international dans des cabinets prestigieux tels que Darrois, Freshfields, Gide, Jones Day, Three Crowns et WHITE & CASE.

MODALITÉS ADMINISTRATIVES

> CHOIX DU SEMESTRE

IMPORTANT :

> Le Module Arbitrage International – FDI Moot est ouvert à la fois aux élèves avocats commençant leur scolarité par le PPI et à ceux commençant par les cours à l'EFB dès janvier 2020.

> Tout élève avocat admis au sein du Module Arbitrage International – FDI Moot s'engage à effectuer son stage final dans une équipe d'arbitrage international validée par le directeur pédagogique du module. Pour sa part, l'équipe pédagogique accompagne les élèves avocats dans leurs recherches de stage en les aidant dans la rédaction de leurs lettres de motivation, CV et fournissant des recommandations aux élèves avocats les plus méritants.

Elèves avocats en PPI au premier semestre

Si vous choisissez d'effectuer votre PPI au premier semestre et les cours au second semestre.

> **Premier semestre 2020 :** votre présence sera obligatoire à tous les cours du Module Arbitrage International – FDI Moot et vous devrez en informer votre maître de stage suffisamment en avance afin d'être toujours présents. Les absences ne seront pas excusées en raison du stage PPI.

A noter également que le travail de recherche pour le FDI Moot commencera au plus tard début juin.

Une fois votre admission dans le Module Arbitrage International – FDI Moot confirmée, il ne sera plus possible de modifier vos choix de parcours de spécialisation.

> **Juillet-septembre :** rédaction de notes de recherche (environ 2 par semaine), réunions de travail et rédaction des mémoires pour le FDI Moot 2020 (temps plein avec disponibilité totale, sans interruption). Il n'est pas possible d'avoir une autre activité, même à temps partiel, sur cette période.

1- INTERNATIONAL ARBITRATION (FDI MOOT)

> Second semestre 2020 : vous serez affectés à un groupe en scolarité accélérée démarrant début septembre afin de vous consacrer pleinement à la rédaction des mémoires de juillet à fin septembre. Elèves avocats en cours à l'EFB au premier semestre.

Si vous choisissez de suivre les cours lors du premier semestre, votre PPI (juillet-décembre 2020) sera impérativement « panaché » selon le format suivant :
> **Juin-septembre :** rédaction de notes de recherche (environ 2 par semaine), réunions de travail et rédaction des mémoires pour le FDI Moot 2020 (temps plein avec disponibilité totale, sans interruption). Il n'est pas possible d'avoir une autre activité, même à temps partiel, sur cette période.
> Octobre-décembre : stage de trois mois en cabinet d'avocats spécialisé en arbitrage, à Paris.

> MOYENS MIS À DISPOSITION DE L'ÉQUIPE FINANCEMENT

La dizaine d'élèves avocats sélectionnée pour le Module Arbitrage International – FDI Moot représentera l'EFB à Séoul pour le FDI Moot 2020. Représenter l'EFB, et plus largement le barreau de Paris, est une lourde responsabilité et requiert un engagement important des élèves avocats tout au long des dix mois de la compétition.

Afin que les élèves avocats sélectionnés puissent obtenir les meilleurs résultats face à plus d'une centaine d'universités participant au FDI Moot chaque année, l'équipe pédagogique du Module Arbitrage International, FDI Moot de l'EFB est composée d'avocats spécialisés en arbitrage international issus des meilleurs cabinets parisiens (Cleary Gottlieb, Curtis Mallet-Prevost, Dechert, DLA Piper, Eversheds, EY, Freshfields, Hogan Lovells, King & Spalding, Orrick, Shearman & Sterling, Three Crowns, White & Case, Willkie Farr & Gallagher).

La présence des élèves avocats est obligatoire pour l'ensemble des séances (séminaires, études du cas, formations à la plaidoirie).

Par ailleurs, en raison des contraintes professionnelles des intervenants, les dates et horaires des séances sont susceptibles de faire l'objet de changements de dernière minute.

La plus grande disponibilité et flexibilité est bien évidemment attendue aux élèves avocats sélectionnés pour assister à toutes les séances.

Enfin, l'EFB apporte chaque année un soutien financier à l'équipe sélectionnée d'un montant de 9 000€ versé à l'Association FDI des Elèves Avocats (AFEA).

Ce budget, mis à disposition par l'EFB, permet de couvrir l'essentiel des frais de participation de l'équipe aux Global Rounds à Séoul en novembre 2020. Sous réserve d'un investissement personnel suffisant, ces fonds doivent permettre de couvrir les frais de déplacement et d'hébergement de tous les membres de l'équipe pour les Global Rounds.

En tant que membres de l'Association FDI des Elèves Avocats (AFEA), les élèves-avocats sélectionnés auront pour mission de chercher d'autres sources de financement supplémentaires.

1- INTERNATIONAL ARBITRATION (FDI MOOT)

> POUR POSTULER

Ce module vous intéresse ? Vous pouvez postuler jusqu'au **14 décembre 2019 inclus,** en envoyant vos CV et lettre de motivation en anglais à l'adresse :
> n.pralica@efb.fr
(avec en copie l.dumaine@efb.fr et c.dupray@efb.fr).

Les entretiens auront lieu à Paris :
1. Du 16 au 20 décembre 2019
2. Du 2 au 4 janvier 2020

Merci de préciser dans votre mail de candidature à laquelle de ces deux périodes vous seriez disponible pour un entretien.

> ADMISSION ET CHOIX DES PARCOURS DE SPÉCIALISATION

Si votre candidature est retenue pour le module Arbitrage FDI Moot :

> le parcours de spécialisation Affaires sera obligatoirement votre parcours de spécialisation, sauf dérogation exceptionnelle du responsable pédagogique
> les deux matières du foisonnement tronc commun seront « juge des référés » et « cour d'appel ».

Conséquences d'une admission définitive dans le Module Arbitrage International – FDI Moot :
> tout manquement grave et répété aux obligations incombant aux élèves admis dans le Module Arbitrage International – FDI Moot pourra faire l'objet de sanctions par l'équipe pédagogique allant d'un simple avertissement à l'exclusion formelle du module et l'attribution de la note de 0 sur 20 à l'ensemble du module
> tout élève avocat démissionnaire du Module Arbitrage International – FDI Moot se verra attribuer une note de 0 sur 20 pour l'ensemble du module.

2- MODULE TALENT & INNOVATION

> DESCRIPTION DE L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

Le module Talent & Innovation est encadré par une équipe pédagogique constituée de professionnels de la transformation des métiers du droit, renforcée par l'intervention d'experts de l'innovation juridique, tout au long du programme : entrepreneurs LegalTech, avocats et juristes innovants, experts en technologie, communication, *business development,* etc.

> DESCRIPTION DU PROGRAMME

L'arrivée de nouvelles technologies et de nouveaux acteurs sur les marchés du droit bouleverse tant les modes de consommation que de production et de livraison des prestations juridiques, ces derniers relevant traditionnellement des professions juridiques réglementées, au premier rang desquels, les avocats.

Pionnière en matière d'innovation pédagogique, l'EFB a lancé en 2018 un nouvel espace de formation dédié aux enjeux de la transformation de la filière droit, le LAB EFB, destiné à préparer les futurs avocats aux changements qui impactent leur profession. Cette préparation vise l'appréhension de l'environnement concurrentiel dans lequel évolue aujourd'hui la profession, la maîtrise des outils et technologies, mais également et surtout l'éveil chez les futurs avocats d'une dynamique entrepreneuriale qui leur permettra de saisir toutes les opportunités que ces transformations offrent pour un exercice de la profession plus qualitatif, plus réactif, plus confortable.

Au sein des ateliers du LAB, à partir de mises en situation quasi-professionnelles et d'un socle de méthodologies innovantes, les élèves avocats concrétisent des projets pratiques sur l'ensemble des enjeux de transformation de la profession.

En 2019, l'EFB propose à un groupe d'élèves avocats qui manifestent leur motivation et leur enthousiasme pour l'innovation juridique, de bénéficier d'une expérience approfondie du LAB au sein d'un module dédié "Talent & Innovation" avec pour ambition de former les avocats de demain.

En 2020, les élèves avocats du module Talent & Innovation seront notamment formés à l'ensemble **des outils et méthodologies du professionnel entrepreneur** dans le cadre de sessions de formation et d'entraînement interactives autour de thématiques telles que : écrits stratégiques, gestion du temps, gestion de projet, méthodologie design thinking, étude de marché, conception de business plan, etc.

> OBJECIFS

> Développement d'une culture innovation / transformation dans le monde du droit.
> Acquisition d'un socle solide de méthodologies et de savoir-faire opérationnels complémentant la formation théorique des élèves avocats.
> Développement des savoir-être en termes de posture professionnelle et entrepreneuriale.
> Expérimentation du management et pilotage de projet entrepreneurial.
> Création d'un réseau de jeunes professionnels acteurs du changement au sein de la profession et parties-prenantes incontournables de la transition numérique en cours dans le monde du droit.

> PRÉCISIONS RELATIVES À LA SCOLARITÉ

IMPORTANT : le module talent & innovation n'est pas ouvert aux élèves dont la scolarité débutera, au premier semestre 2020, par le PPI. Seuls les élèves commençant par le semestre de cours peuvent postuler.

Les élèves avocats sélectionnés pour ce module devront renoncer à un parcours de spécialisation (cf. annexe 3 du présent livret). En revanche, ils ne seront pas dispensés des cours du LAB, qu'ils suivront au sein d'un groupe spécifique.

2- MODULE TALENT & INNOVATION

> CANDIDATURES

Ce module vous intéresse ?
Vous pouvez postuler jusqu'au 13 décembre 2019 inclus, en envoyant votre **CV** et une **lettre de motivation** à l'adresse :
> moduletalent@efb.fr
(avec en copie c.dupray@efb.fr et l.dumaine@efb.fr).

Dans cette lettre :
> vous préciserez votre intérêt pour l'innovation dans le monde du droit ainsi que vos motivations pour l'entrepreneuriat/l'intrapreneuriat ;
et
> vous détaillerez un point de souffrance que vous avez pu identifier dans le monde du droit ou plus particulièrement dans l'organisation et la pratique du métier d'avocat et imaginez une solution qui pourrait résoudre la difficulté identifiée.

Vous pouvez également joindre tous les éléments que vous jugez pertinents au soutien de votre candidature.

Merci de préciser dans votre mail le parcours auquel vous envisagez de renoncer si votre candidature est retenue au module talent & innovation.

Les candidatures pourront éventuellement donner lieu à un entretien.

ANNEXE 6

PPI JURIDICTIONS / ADLC - ORDRE DES AVOCATS

Chaque année, les juridictions judiciaires et administratives proposent une soixantaine de stages PPI aux 1er et 2nd semestres aux élèves qui souhaitent découvrir le monde des juridictions, que ce soit à la Cour de cassation, au siège ou au parquet de plusieurs tribunaux de grande instance et de la cour d'appel de Paris mais aussi auprès des tribunaux administratifs, de la cour administrative d'appel et du Conseil d'État ou encore de l'Autorité de la concurrence.

Il s'agit là d'une occasion inespérée d'acquérir une expérience unique.

> 1ER SEMESTRE 2020

Les stagiaires sont placés sous la responsabilité du président de la chambre auprès de laquelle ils sont affectés. Ils sont susceptibles de rédiger des notes d'analyse juridique, d'effectuer des travaux de recherche juridique, voire de proposer des avant-projets de jugement ou d'arrêt. Ils ont accès aux ressources documentaires de la juridiction et assistent aux audiences. Les stagiaires sont rémunérés selon la réglementation en vigueur dans la fonction publique.

Juridictions judiciaires

COUR DE CASSATION

La Cour de cassation offre des stages, au SDER, à la première présidence et au parquet general d'une durée de 6 mois.
Les conditions de recrutement sont disponibles sur le site internet de la Cour de cassation, au lien suivant : https://www.courdecassation.fr/informations_services_6/recrutement_stages_7191/effectuer_stage_22078.html
Les candidatures doivent comporter une lettre de motivation détaillée, qui précise notamment :
> la ou les spécialités du candidat (droit pénal ou droit civil et, pour chaque, type de contentieux traité) ;
> la durée du stage.

Doivent également être adressés :
> un curriculum vitae ;
> la photocopie des relevés de notes des années effectuées dans l'enseignement supérieur ;
> un écrit représentatif de la qualité rédactionnelle du candidat (mémoire, thèse, rapport de stage,...).
Le tout est à envoyer à : Cour de cassation - Secrétariat général de la première présidence - Service des demandes de stage - 5 quai de l'Horloge - TSA 79201 - 75055 PARIS CEDEX 01 et, dans un premier temps, un dossier simplifié comportant lettre de motivation + CV peut être envoyé à : stage.courdecassation@justice.fr

À NOTER : Le Procureur général près la Cour de cassation recherche un stagiaire parfaitement bilingue anglais, de préférence de langue maternelle anglaise.
Lorsque la candidature est retenue, l'élève avocat doit en aviser les service PPI à l'adresse suivante : service.ppi@efb.fr dans les meilleurs délais, , afin que soient validés le PPI et la convention connue à partir de la mi-décembre 2019.

COUR D'APPEL DE PARIS, TRIBUNAUX DE GRANDE INSTANCE DE PARIS, DE BOBIGNY, DE CRETEIL, D'EVRY, DE MEAUX, DE MELUN

Courant novembre, les étudiants admissibles qui ont choisi d'effectuer leur PPI au premier semestre, recevront un e-mail qui les invitera à déposer leurs candidatures (CV et lettre de motivation) **sans attendre les résultats d'admission de leur IEJ,** à l'adresse ppijuridictions@efb.fr

Dès qu'ils seront en possession de leurs résultats d'admission, les élèves concernés devront en aviser aussitôt le service PPI par e-mail.

Pour postuler, le candidat devra tout d'abord choisir entre les juridictions administratives et les juridictions judiciaires. Tout dossier comportant

des demandes panachées sera refusé. Il devra rédiger jusqu'à deux lettres de motivation à l'attention de la juridiction auprès de laquelle il souhaite postuler (par exemple, TGI siège ou parquet + cour d'appel, siège ou parquet général). Il précisera dans chacune d'elles le pôle ou la section de la juridiction souhaité(e) (les informations sont accessibles sur les sites des juridictions). La sélection des candidatures est effectuée par les magistrats, davantage au vu du cursus universitaire des candidats et de leurs stages que de leurs souhaits personnels et il peut arriver que les magistrats leur proposent d'autres affectations que celles demandées.

IMPORTANT : la candidature que le candidat fait parvenir l'engage vis-à-vis des magistrats. Dans l'hypothèse où les magistrats retiennent sa candidature, il est informé par mail aussitôt par le service PPI.
Passé un délai de 24 heures à compter de la réception de cet e-mail, l'engagement de l'élève avocat est définitif. **Il ne sera donc plus en mesure d'accepter une autre proposition.**

Juridictions administratives

Des stages sont proposés au Conseil d'État (section du contentieux), à la cour administrative d'appel de Paris, dans les tribunaux administratifs de Cergy-Pontoise, Melun, Montreuil et Paris.
Les candidats peuvent indiquer quelle(s) juridiction(s) ils souhaitent rejoindre en priorité, en fonction notamment de l'intérêt porté par le stagiaire à la nature des contentieux examinés par les différents degrés de juridiction (première instance, appel ou cassation). Cependant, les affectations sont d'abord déterminées par rapport aux besoins des juridictions au regard du profil des candidats.

La procédure de sélection, sur dossier, est coordonnée par M. Jean-Luc Sauron, conseiller d'État.

Courant novembre, les étudiants admissibles qui ont choisi d'effectuer leur PPI au premier semestre recevront un email qui les invitera à déposer mi-novembre 2019 leurs candidatures **sans attendre les résultats d'admission de leur IEJ.**
Le dossier de candidature devra être constitué d'une lettre de motivation (lettre unique pour l'ensemble des juridictions administratives), d'un CV des dernières notes obtenues en droit public et, si elles sont en leur possession, des notes à l'examen d'entrée du barreau et d'une éventuelle recommandation.

Le dossier de candidature complet doit impérativement être adressé par courrier électronique à la fois à Mme Patricia Leguyader, p.leguyader@efb.fr, et au Conseil d'Etat, candidatures-stages@conseil-etat.fr.
Les élèves retenus pour un stage seront informés par l'EFB, fin décembre 2019.

Autorité de la concurrence

Profil recherché : droit de la concurrence, droit européen.

L'Autorité de la concurrence propose des stages d'une durée de 3 ou 6 mois. Dans le cas d'un stage de 3 mois, l'élève avocat devra compléter son projet par un stage en cabinet d'avocat de 3 mois exclusivement dans un département « concurrence » ou par un stage juridique, également dans le domaine de la concurrence.

Les candidatures (LM et CV), portant la précision de la durée du stage souhaitée, sont à envoyer à Mme Patricia Leguyader, responsable du service PPI à l'adresse suivante : p.leguyader@efb.fr. Elles seront transmises à l'Autorité de la concurrence, laquelle convoque par la suite les candidats.
Une fois la candidature retenue par l'Autorité de la concurrence, l'élève avocat doit se rapprocher du service PPI pour la validation de son projet. Dans l'option d'un stage de 3 mois à l'ALDC, l'élève avocat devra présenter un stage complémentaire de 3 mois selon les dispositions du partenariat. (Autorité de la concurrence + autre stage de 3 mois).

Ordre des avocats de Paris

Des postes d'assistant ordinal sont offerts au premier semestre 2020, donnant une opportunité de découvrir le barreau, d'apprendre à connaître le fonctionnement du conseil de l'ordre de Paris et d'acquérir une expérience professionnelle avérée. Le conseil de l'ordre a pour attribution de traiter toutes les questions intéressant l'exercice de la profession. Il est composé de 42 membres élus par leurs pairs.

En tant qu'assistant ordinal, vous serez rattaché(e) à l'un des membres du conseil et l'assisterez dans la préparation de tous ses travaux (déontologie…) et à la préparation des audiences de l'ordre. Vous apprendrez à rédiger des avis, des comptes rendus, à analyser des dossiers de successions d'avocat, à traiter de questions relatives à l'application de la déontologie, à faire des conférences, intervenir à des colloques, à effectuer des recherches à la bibliothèque, à rédiger des synthèses et exposer votre analyse sur un point de droit précis ou sur un dossier pouvant présenter une difficulté. Vous mettrez en application la déontologie enseignée à l'EFB.
Vous assisterez également votre maître de stage au sein de son cabinet d'avocats.

Tous les profils en droit peuvent postuler. Il est attendu des stagiaires un esprit de synthèse, des qualités rédactionnelles et relationnelles, de la polyvalence, ainsi qu'une parfaite confidentialité sur les travaux effectués.

Ces stages de 6 mois se dérouleront du 13 janvier au 19 juin 2020.

La procédure de sélection, sur dossier, est coordonnée par le Bâtonnier élu.

Les futurs élèves avocats pourront déposer leur candidature dès leur préinscription à l'EFB **sans attendre les résultats d'admission de leur IEJ**, à l'adresse mail ppijuridictions@efb.fr.

Faire parvenir :
> un **CV**
> une **lettre de motivation** (adressée de façon impersonnelle à « Mesdames, Messieurs les membres du conseil de l'ordre de Paris », et précisant votre matière préférentielle)
La sélection définitive des assistants ordinaux sera connue **au plus tard le 20 décembre 2019.**

> 2ND SEMESTRE 2020

La démarche est sensiblement la même qu'au 1er semestre. Un e-mail sera envoyé aux élèves avocats mi-mars 2020 proposant les postes en juridiction, les candidatures seront confirmées fin avril 2020.

Il est important d'indiquer que les stages au siège et au parquet général de la cour d'appel de Paris ainsi qu'au siège du TGI sont d'une durée de 4 mois (septembre à décembre) et doivent être complétés par un stage juridique en juillet/août 2020.

Seul le parquet du TGI de Paris proposent un stage de 6 mois (juillet/décembre).

ANNEXE 7
CONVENTIONS DE PARTENARIAT EFB

PAYS ET VILLE	PARTENAIRE	TYPE D'ÉCHANGE	SPÉCIALISATION	PÉRIODE DE PPI	DATE LIMITE DE CANDIDATURE	SITE INTERNET
Allemagne, Sarrebruck	Centre Juridique Franco-Allemand	Programme certifiant	Reprise des fondamen-taux, cours pratiques aux côtés des élèves allemands et stage en alternance	JANVIER/JUIN OU JUILLET/ DÉCEMBRE	MARS OU OCTOBRE	Lien
Australie, Gold Coast	Bond University	LLM accéléré	3 parcours de spécialisations	JANVIER/JUIN OU JUILLET/ DÉCEMBRE	NON PRÉCISÉE - FIN NOVEMBRE	Lien
Australie, Brisbane	Quennsland University	LLM accéléré	Grande diversité de cours, pas de spécialisation	JUILLET/ DÉCEMBRE	MARS	Lien
Australie, Sydney	University of New South Wales	Programme certifiant	Programme English for Law : couvre les fonda-mentaux de l'anglais juridique	JUILLET/ DÉCEMBRE	AVRIL	Lien
Australie, Sydney	Université de Sydney	Graduate Diploma	20 spécialisations possibles	JUILLET/ DÉCEMBRE	AVRIL RECOMMANDÉ	Lien
Canada, Ottawa	Université d'Ottawa	Semestre d'échange (non-diplômant)	Accès aux cours de licence et de master de l'université	JUILLET/ DÉCEMBRE	FÉVRIER	Lien
Chine, Pékin	Renmin University	Semestre d'échange (non-diplômant)	Accès aux cours du LLM de droit chinois	JUILLET/ DÉCEMBRE	MARS	Lien
Chine, Shanghai	East China University of Political Science and Law	Semestre d'échange (non-diplômant)	Accès aux cours du LLM de droit chinois	JUILLET/ DÉCEMBRE	MARS	Lien
France, Paris	Queen Mary University	LLM accéléré	4 parcours de spéciali-sations	JANVIER/JUIN	NON PRÉCISÉE - FIN NOVEMBRE	Lien
Inde, Bangalore	NationalLaw School of India	Semestre d'échange (non-diplômant)	Accès aux cours et sé-minaires de 5ème an-née (équivalent Master)	JUILLET/ DÉCEMBRE	MARS	Lien
Inde, Calcutta	West Bengal National University of Juridical Sciences	Semestre d'échange (non-diplômant)	Accès aux cours et sé-minaires de 5ème an-née (équivalent Master)	JUILLET/ DÉCEMBRE	AVRIL	Lien
Inde, Delhi	National Law University Delhi	Semestre d'échange (non-diplômant)	Accès aux cours et sé-minaires de 5ème an-née (équivalent Master)	JUILLET/ DÉCEMBRE	MAI	Lien
Italie, Rome	Scuola Forense Vitto-rio Emanuele Orlando	Programme certifiant	Plusieurs spécialisations possibles (civil, pénal, administratif) et un stage en alternance	JUILLET/ DÉCEMBRE	MARS	Lien
Singapour	Sorbonne-Assas Internatio-nal Law School	LLM accéléré	Droit international des affaires	JANVIER/JUIN	NON PRÉCISÉE - FIN NOVEMBRE	Lien